



Regroupements intercommunaux de l'agglomération parisienne au 1^{er} janvier 2016

TOME 2 - Les dynamiques communales



Sommaire

Préambule	5
-----------------	---

Cartes générales 6

Intercommunalités et communes de l'agglomération parisienne.....	7
Projets urbains et de transports.....	9

Les habitants..... 10

1- données démographiques..... 10

Évolution de la population 1999-2012	11
Densité de population - 2012.....	13

2- données socio-économiques 14

Indice de jeunesse - 2012.....	15
Structure simplifiée de la population active - 2012	17
Les niveaux de vie médians - 2012.....	19
Taux de chômage - 2012.....	21

Les territoires 22

1- localisation de l'emploi 22

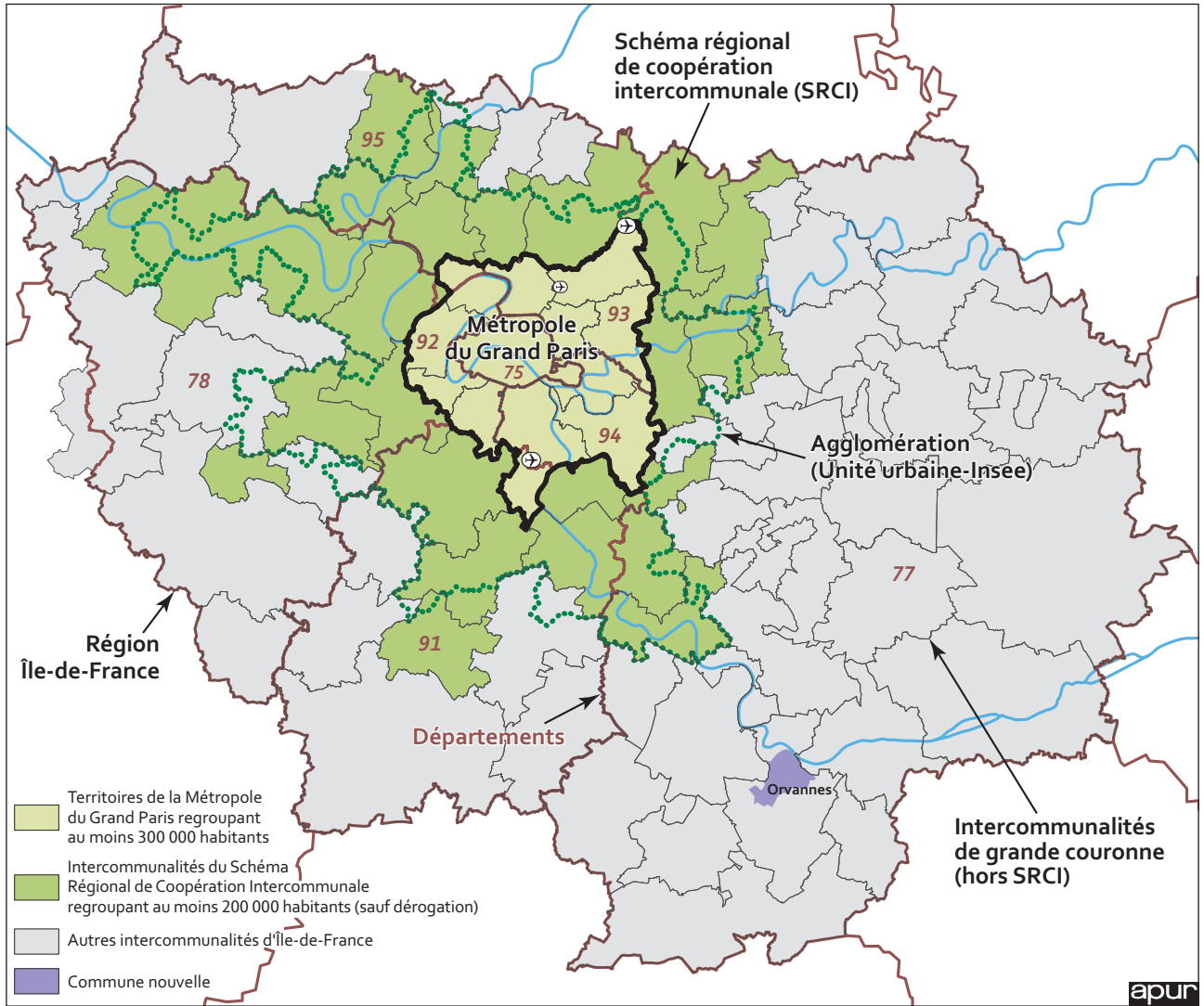
Taux d'emploi - 2012	23
Évolution du nombre d'emplois 2006-2012.....	25

2- richesse et fiscalité 26

Potentiel fiscal en euros par habitant - 2014	27
Produit fiscal en euros par habitant - 2012.....	29
Part de la fiscalité économique dans le produit fiscal total - 2012.....	31

3- le logement 32

Les logements HLM - 2012.....	33
Les maisons individuelles - 2012.....	35
Construction de logements 2004-2013.....	37



Préambule

Il y a quelques mois, Paris Métropole publiait un recueil cartographique sur les nouvelles dynamiques intercommunales au 1^{er} janvier 2016. Ce document, issu des travaux du groupe de travail « Articulations territoriales » du syndicat, et envoyé à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités de l'agglomération parisienne, a reçu de nombreux échos positifs. Le but recherché a été atteint : les élus ont pu, à travers cette publication, situer les spécificités de leur territoire dans le nouveau paysage institutionnel. La Métropole, ses EPT, et la rationalisation de la carte intercommunale en grande couronne créent en effet de nouveaux découpages des territoires, qui doivent désormais reconstruire leur visage et leur identité.

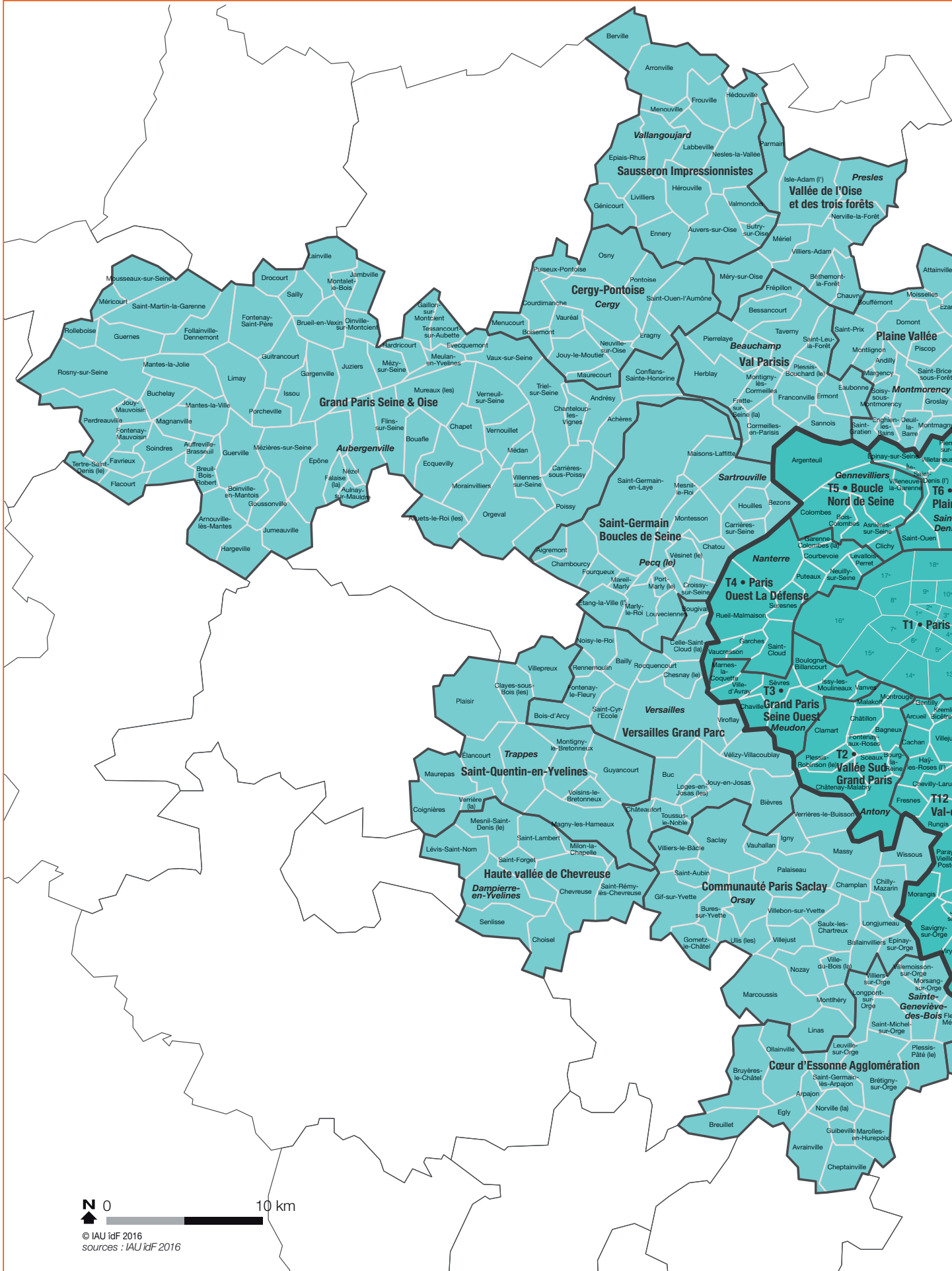
Dans cette perspective, des élus travaillant à la définition de leurs nouveaux projets de territoires ont sollicité Paris Métropole pour aller plus loin : ils ont souhaité que la réflexion sur les dynamiques territoriales soit détaillée au niveau communal, véritable moteur de chaque intercommunalité. Cette seconde publication vise à répondre à cette attente.

Afin de permettre au lecteur de mettre en relation différents niveaux d'analyse, les données sont représentées à l'échelle communale. Les périmètres intercommunaux sont visibles et chaque carte porte sur l'ensemble de l'agglomération. Les cartes ont été regroupées en 3 grandes thématiques : 1/ les cartes générales, qui brossent le panorama institutionnel et les projets en cours ; 2/ des cartes relatives aux caractéristiques démographiques et socio-économiques des habitants de l'agglomération 3/ des cartes relatives aux territoires quant à la localisation de l'emploi, aux questions de logement et de richesse fiscale.

Afin de bien prendre en compte le fait métropolitain, sont représentés l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dont le siège est situé au sein du périmètre de l'unité urbaine (INSEE), mais également les intercommunalités dont plus de 50 % de la population communale résident à l'intérieur de l'unité urbaine. Il s'agit ainsi de prendre en compte la réalité sociologique de l'ancrage urbain de certaines intercommunalités situées aux limites de l'agglomération, même si ces dernières n'ont pas été prises en compte dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (art. 10 et 11 de la loi dite « Maptam » du 27 janvier 2014) car leur siège n'était pas situé dans l'unité urbaine.

Pour cette deuxième publication, Paris Métropole a de nouveau fait appel à l'Apur et à l'IAU-IdF. Ces deux structures accompagnent le syndicat dans ses travaux, à travers leurs expertises territoriales précieuses.

Cartes générales



N 0 10 km

 © IAU idF 2016

 sources : IAU idF 2016

Intercommunalités et communes de l'agglomération parisienne

Au 1^{er} janvier 2016 : 515 communes regroupées en 32 intercommunalités

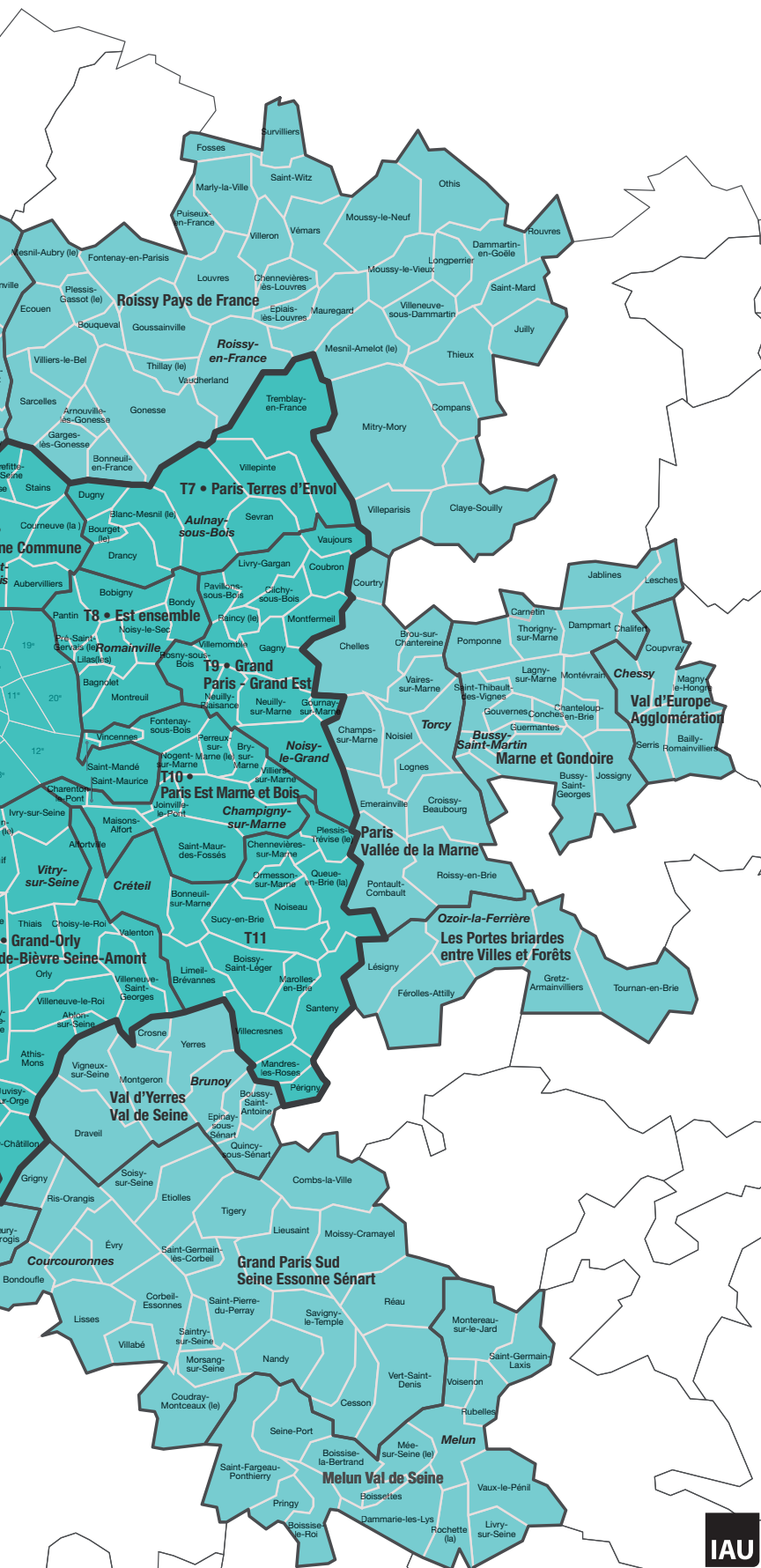
Les lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont pris effet au 1^{er} janvier 2016 au sein de l'agglomération parisienne (dont le périmètre est défini par le concept d'unité urbaine par l'Insee). 10,8 millions d'habitants résident dans les 515 communes, 20 établissements publics à caractère intercommunal (EPCI) et 12 territoires de la métropole du Grand Paris qui forment l'agglomération parisienne.

La métropole du Grand Paris regroupe 131 communes et s'organise en 12 territoires, dont 11 établissements publics territoriaux. S'y ajoutent 384 communes dans le périmètre de l'agglomération parisienne, regroupées en 20 établissements publics de coopération intercommunale, parmi lesquels une communauté urbaine, 15 communautés d'agglomération et 4 communautés de communes, dotés de nouveaux périmètres et de nouvelles compétences.

De légères évolutions à attendre aux franges de l'agglomération au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de l'application de l'article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales révisé par la loi NOTRe, les périmètres des intercommunalités situées aux franges de l'agglomération pourraient être amenés à évoluer suite à de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Ainsi, quatre communes seraient rattachées à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

Ces périmètres sont actuellement discutés dans les commissions départementales de coopération intercommunales (CDCI) de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.



Intercommunalités et communes

- Métropole du Grand Paris
- Agglomération
Elle comprend les intercommunalités dont le siège est situé dans le périmètre de l'unité urbaine au sens de l'Insee et celles dont plus de la moitié de la population réside dans des communes situées dans ce même périmètre
- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

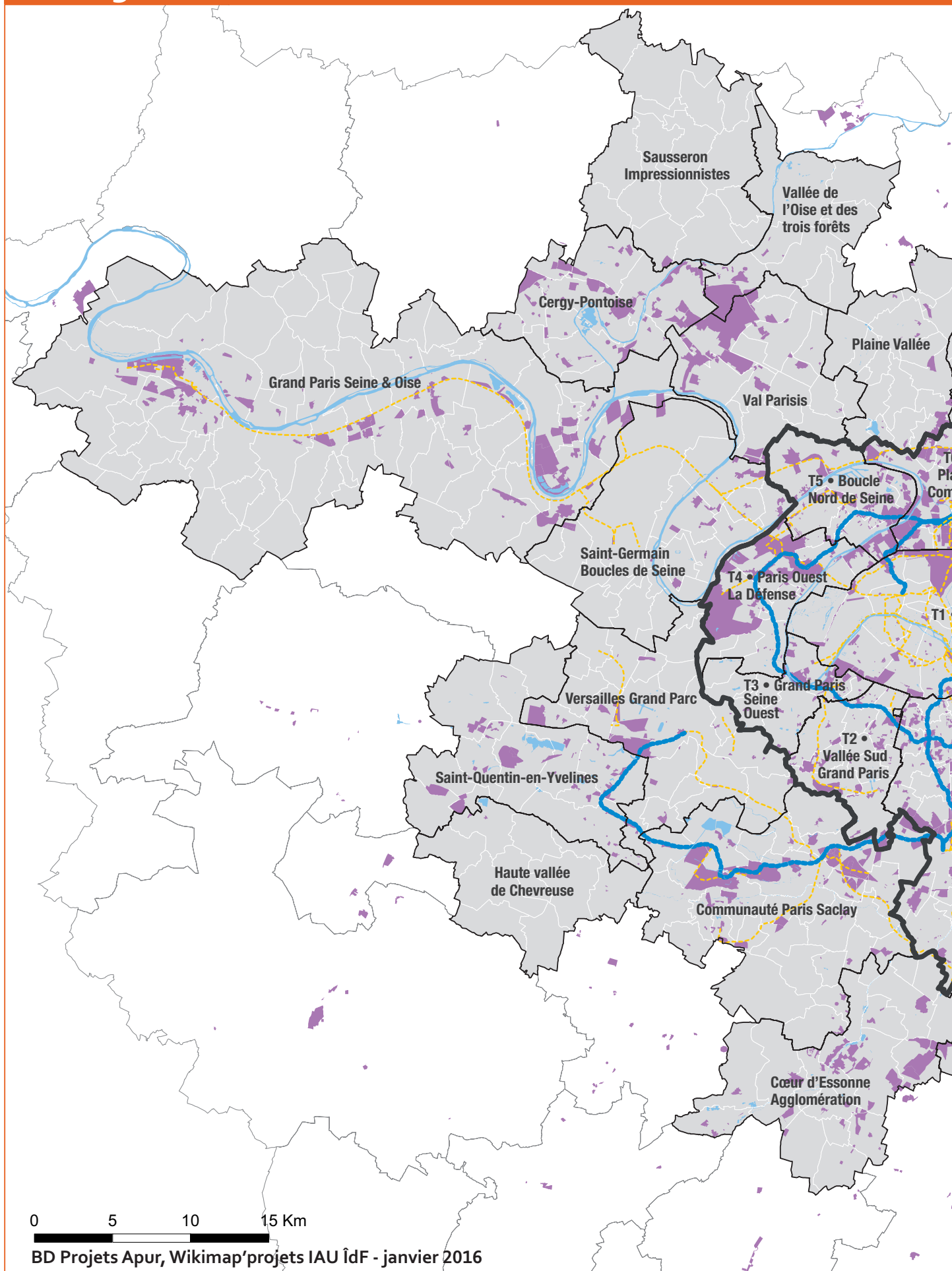
Marne et Gondoire EPCI et EPT

Joinville-le-Pont Communes

Beauchamp Siège de l'intercommunalité



Cartes générales



Projets urbains et de transports

Une dynamique de projets à l'échelle de l'agglomération parisienne

Ce sont plus de 1 500 territoires en projets (deux-tiers situés dans la métropole, un tiers dans le reste de l'agglomération) qui dynamisent toute l'agglomération. Ils sont de natures très diverses, des projets mixtes, à dominante de logements et d'équipements ou dédiés aux activités. Pour certains engagés de longue date, ils connaissent aujourd'hui une accélération grâce aux projets de transports en commun, le Réseau Grand Paris Express (RGPE), le plan de mobilisation, soutenus par le déploiement des réseaux de bus et les nouvelles mobilités.

Cette dynamique territoriale se déploie sur plus d'un quart du territoire de la métropole du Grand Paris (26 % des espaces sont aujourd'hui inscrits dans un secteur de projet), dans le périmètre des villes nouvelles qui restent très actives grâce à des disponibilités foncières et un fort taux d'équipement, sur le plateau de Saclay, autour de Roissy et de façon plus discontinue, dans les communes plus rurales de l'agglomération.

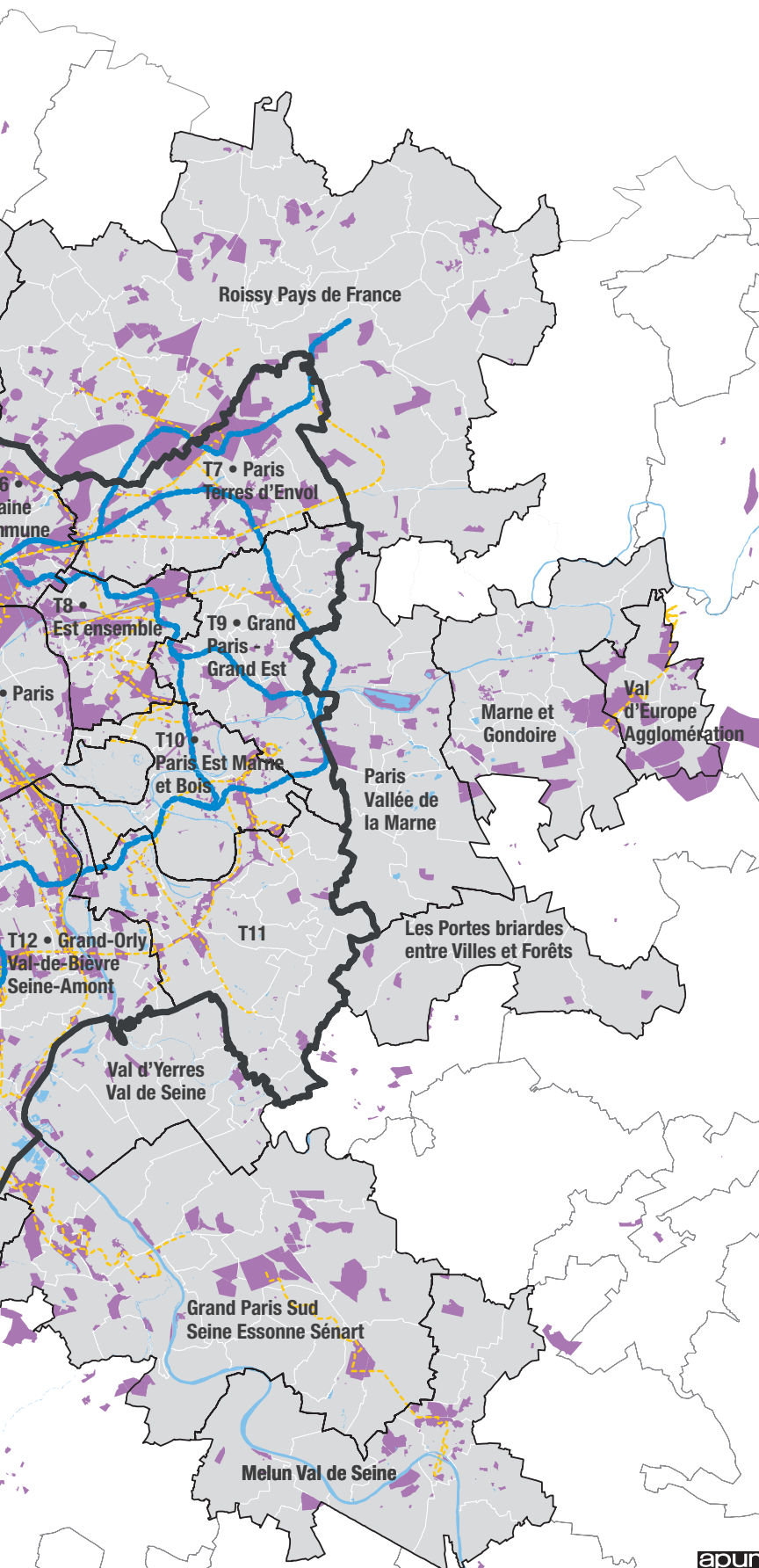
Des projets qui favorisent le renouvellement de la ville sur elle-même

Dans la période récente, ces projets sont encore pour moitié des extensions de la ville existante dans les intercommunalités de grande couronne, mais ils concernent quasi-exclusivement des opérations de renouvellement urbain ou de mutation de la ville sur elle-même dans le périmètre de la métropole.

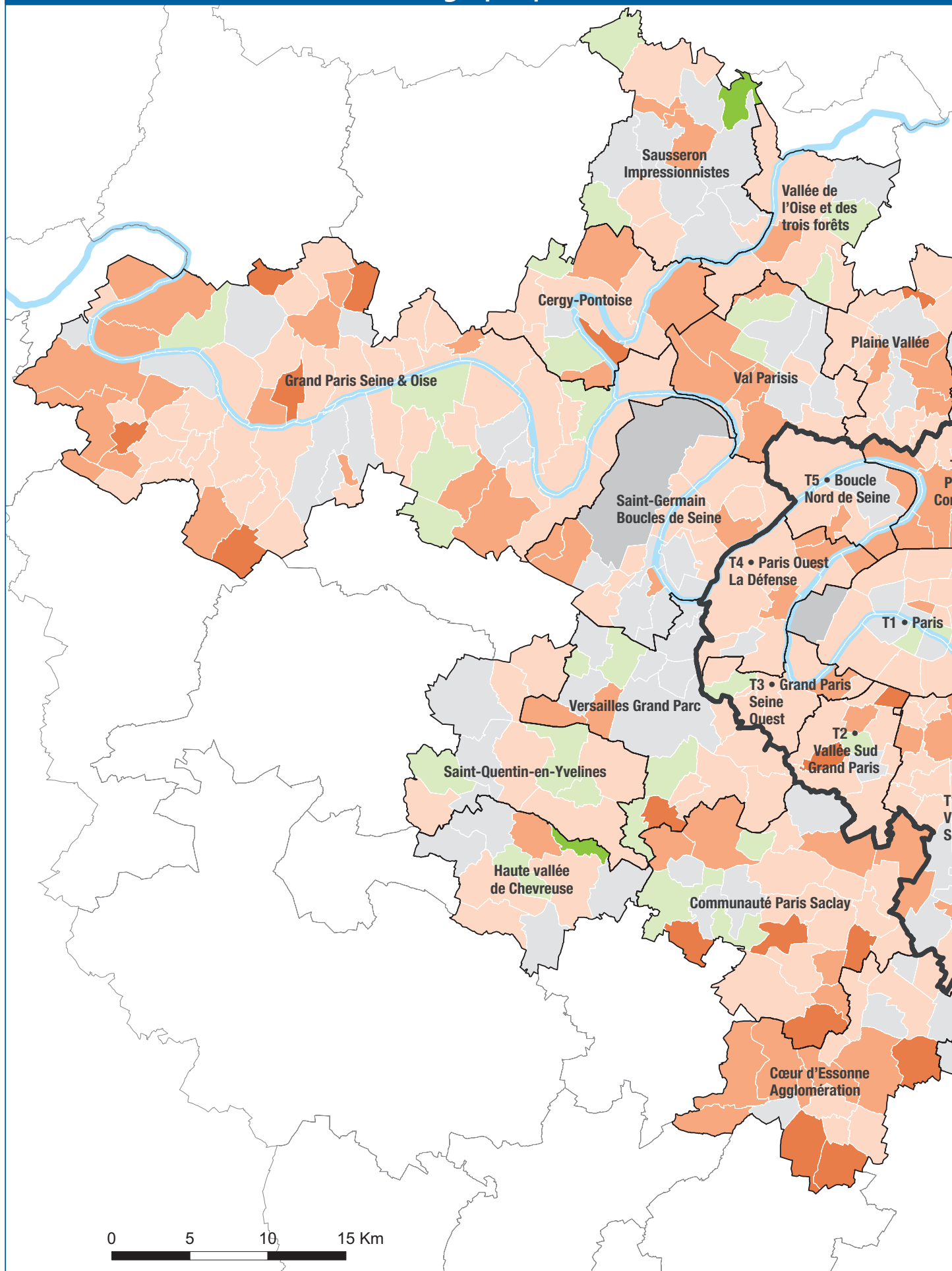
Des projets localisés en limites communales ou intercommunales qui appellent un travail en commun

De nombreux projets sont localisés en franges des territoires communaux ou intercommunaux, en bordure de coupures anciennes générées par les infrastructures ou sur des territoires historiquement délaissés. Ils appellent un travail en commun avec de nouvelles méthodes entre les acteurs concernés pour la mise en œuvre de stratégies et de projets urbains partagés et la recherche d'une nouvelle cohérence au-delà des limites administratives.

Les bases de données projets mises en œuvre par l'Apur et l'IAU recensent l'ensemble des projets en cours pour le porter à la connaissance de tous les acteurs et favoriser ainsi les synergies et dynamiques collectives.



Les habitants 1- données démographiques



Évolution de la population 1999-2012

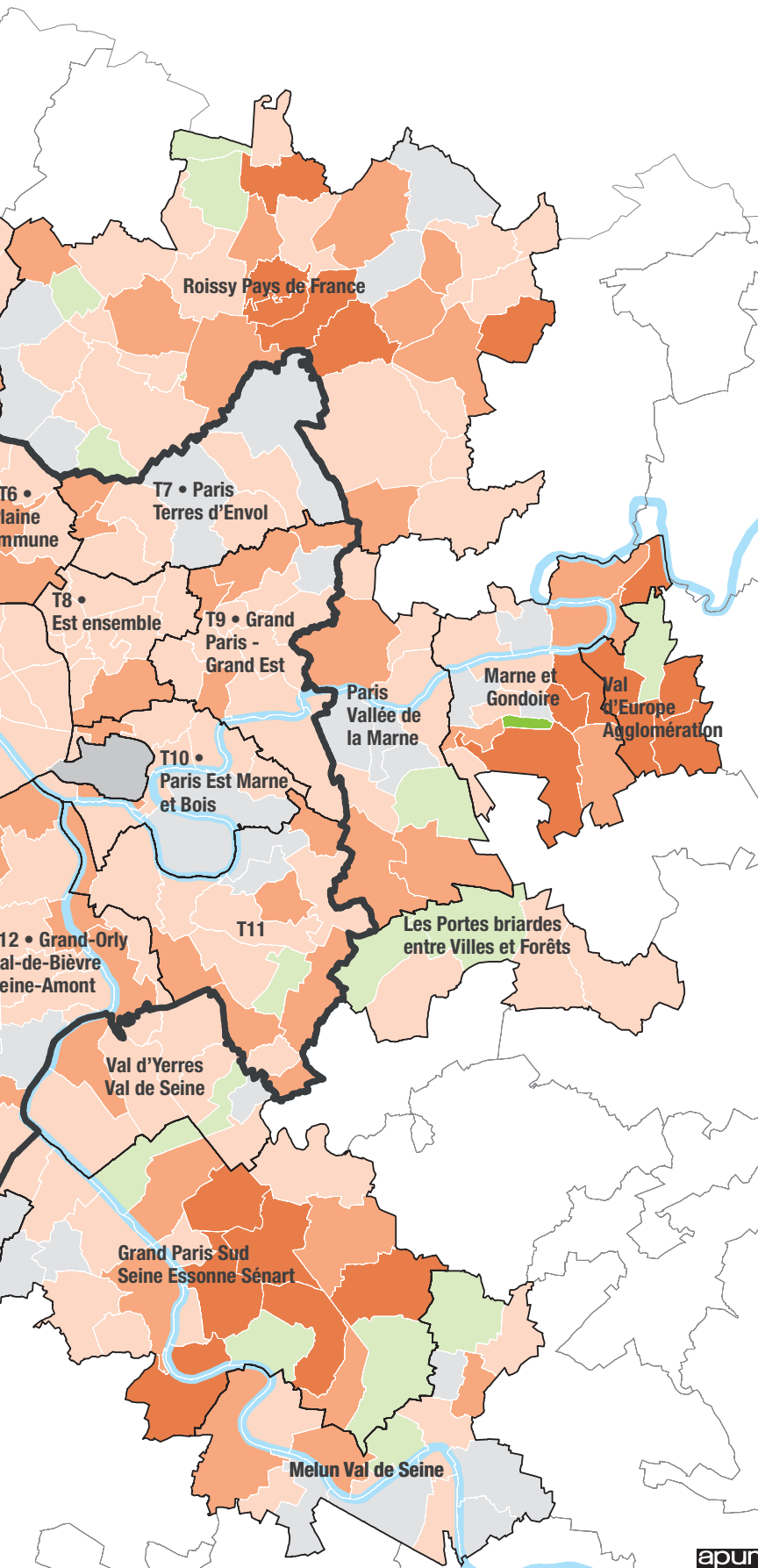
Une augmentation de la population légèrement supérieure en zone dense

En termes de dynamique, les territoires de la Métropole accueillent en moyenne 560 000 habitants de plus en 2012 qu'en 1999 tandis que l'agglomération dans son ensemble accroît sa population de 840 000 habitants. Le rythme d'augmentation est légèrement plus élevé dans la Métropole (+0,7 %) que dans l'agglomération (+0,6 %).

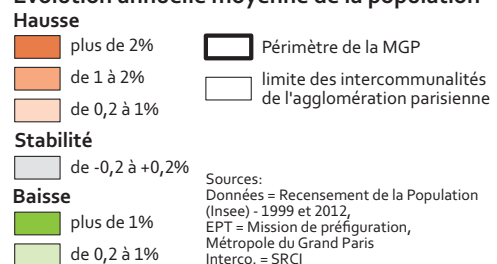
Les gains de population dans la Métropole se relient à la croissance du parc de logements et à la baisse des logements inoccupés notamment à Paris. Les évolutions de la taille des ménages, plus modérées que par le passé, ont cessé de contrarier la croissance. L'opposition entre un centre qui se dépeuple et une périphérie en croissance appartient au passé. Sans être uniformes, les évolutions démographiques des territoires de la Métropole ne montrent pas de grand clivage et sont globalement orientées à la hausse même si certains territoires ont une croissance plus rapide. C'est le cas du T6 Plaine commune qui connaît une croissance de population marquée entre 1999 et 2012 (+1,3 % annuel sur la période soit un gain de 64 000 habitants). En grande couronne, où les évolutions sont plus tranchées d'un territoire à l'autre, la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (+2,6 %) et le syndicat d'agglomération nouvelle Val d'Europe (+7,3 %) se distinguent avec des taux de croissance particulièrement élevés.

Des disparités au sein des intercommunalités de la grande couronne

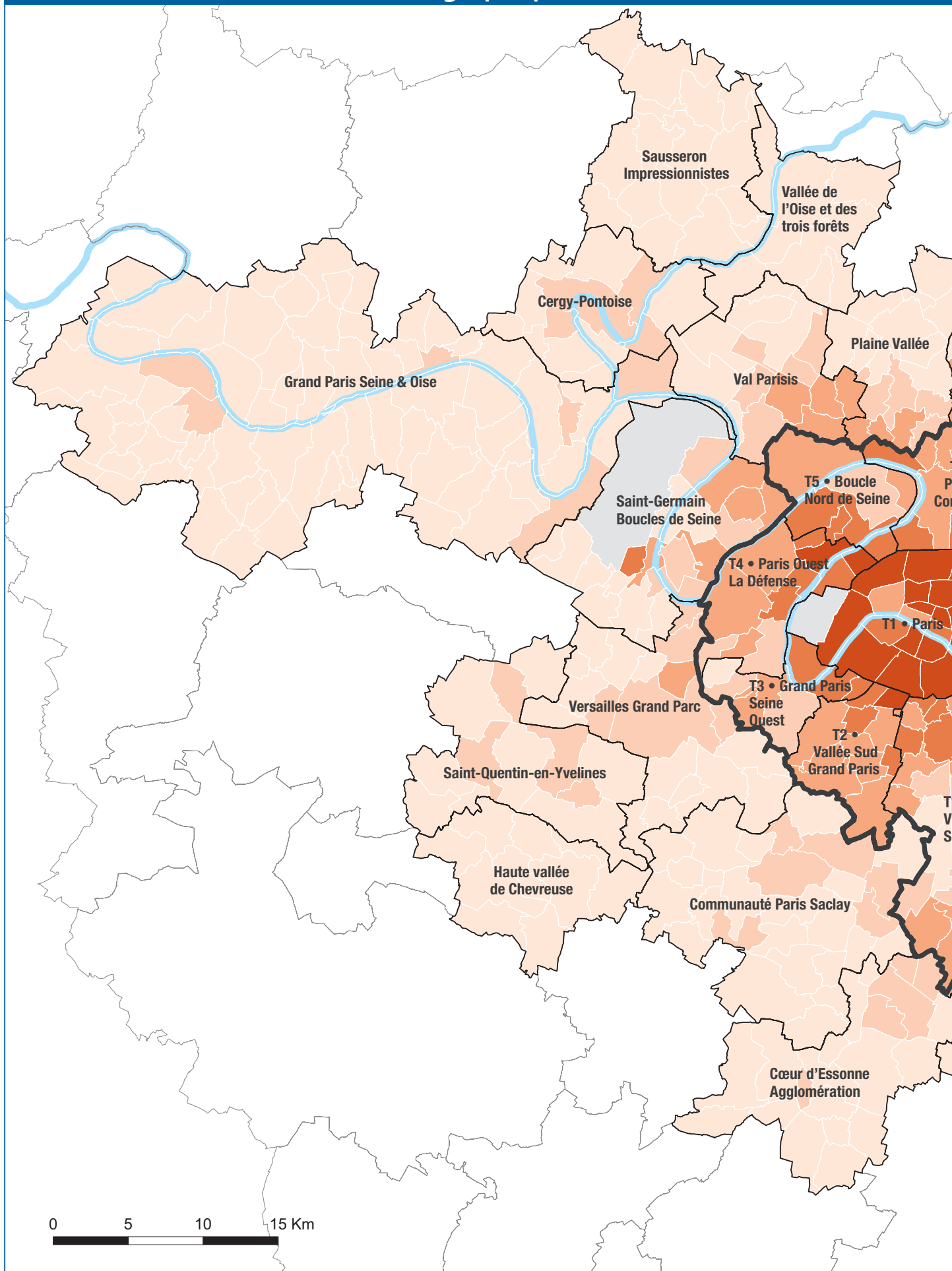
Si les territoires de la Métropole paraissent relativement homogènes du point de vue de l'évolution de la population (T4 Paris Ouest la Défense, T8 Est Ensemble, T9 Grand Paris Grand Est...), les communes des intercommunalités les plus éloignées du cœur de l'agglomération présentent des situations plus variées. Des communes qui perdent des habitants voisinent avec d'autres en forte croissance. Quant aux dynamiques démographiques les plus fortes, elles s'observent dans les communes du cœur de Roissy Pays de France, les communes de Grand Paris Sud Sénart, des communes du cœur d'Essonne Agglomération (+2 %).



Évolution annuelle moyenne de la population



Les habitants 1- données démographiques



Densité de population - 2012

Des densités de population élevées dans les communes du cœur de l'agglomération

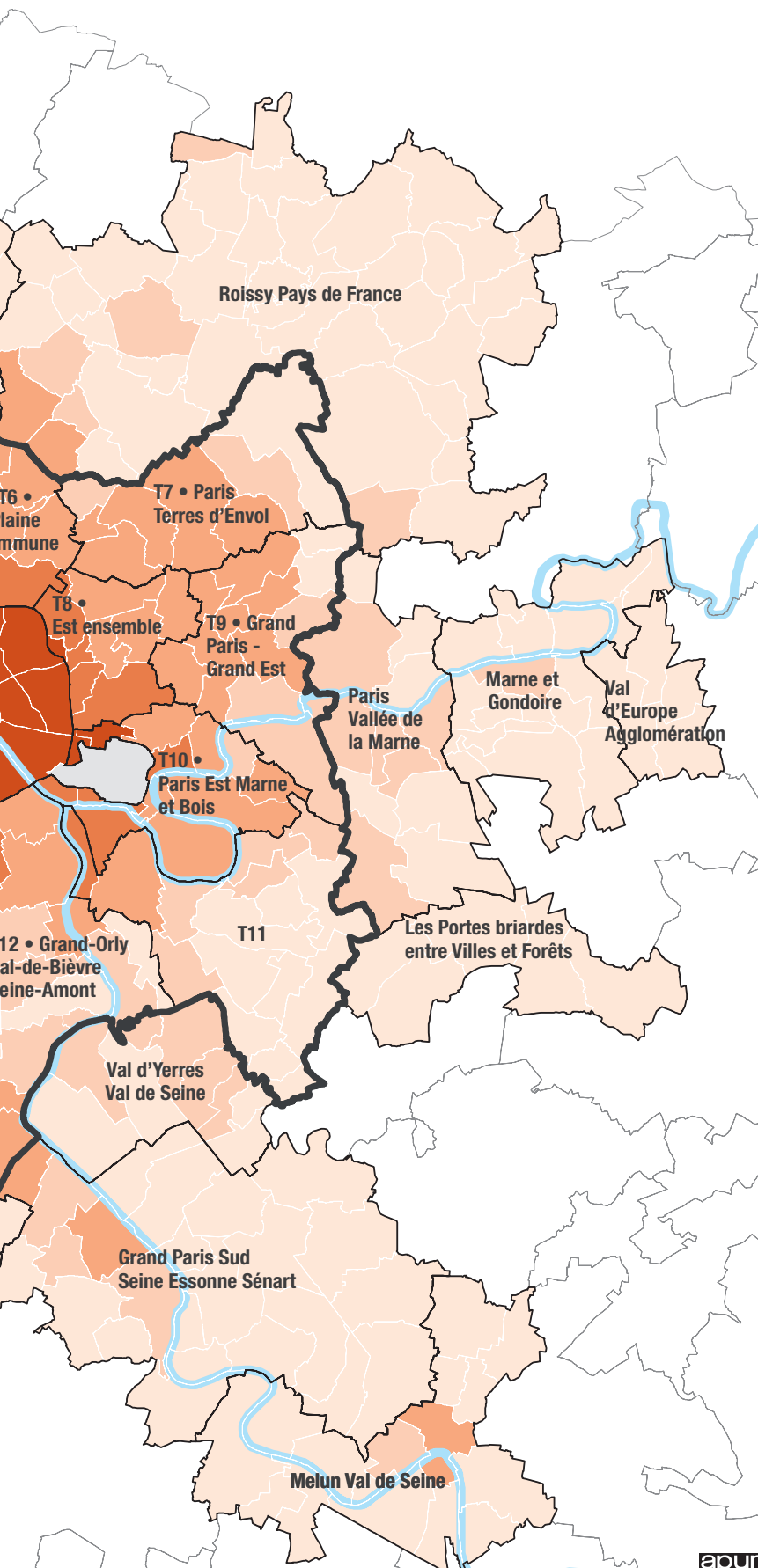
Les densités de population diminuent à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la métropole. Le cœur de l'agglomération présente une densité très élevée. Paris se distingue, avec une densité de population supérieure à 200 habitants à l'hectare (213 habitants à l'hectare). De même, les communes limitrophes affichent des densités supérieures à 100 habitants à l'hectare.

Dans les communes de la grande couronne, les densités sont le plus souvent inférieures à 25 habitants à l'hectare. En moyenne, la densité de population est de 85 habitants à l'hectare à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et de 30 habitants à l'hectare à l'échelle de l'agglomération parisienne.

Des écarts de densités entre les communes de certains territoires et intercommunalités situés aux franges de la Métropole

Certaines intercommunalités de grande couronne ou territoires de la Métropole rassemblent des communes présentant de forts écarts de densités de population. L'établissement public territorial T12 réunit des communes marquées par de fortes densités (Villejuif, le Kremlin-Bicêtre, Cachan) et des communes peu densément peuplées (Villeneuve le Roi, Paray-Vieille-Poste). Le territoire T11 rassemble aussi des communes densément peuplées situées autour du Bois de Vincennes (Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne) et des communes moins peuplées (Santeny, Villecresnes).

Les intercommunalités de grande couronne sont plus homogènes du point de vue de la densité de population. Seules quelques communes situées aux franges de la Métropole (intercommunalités de Plaine Vallée, Val Parisis) se distinguent avec des densités de population légèrement plus élevées.



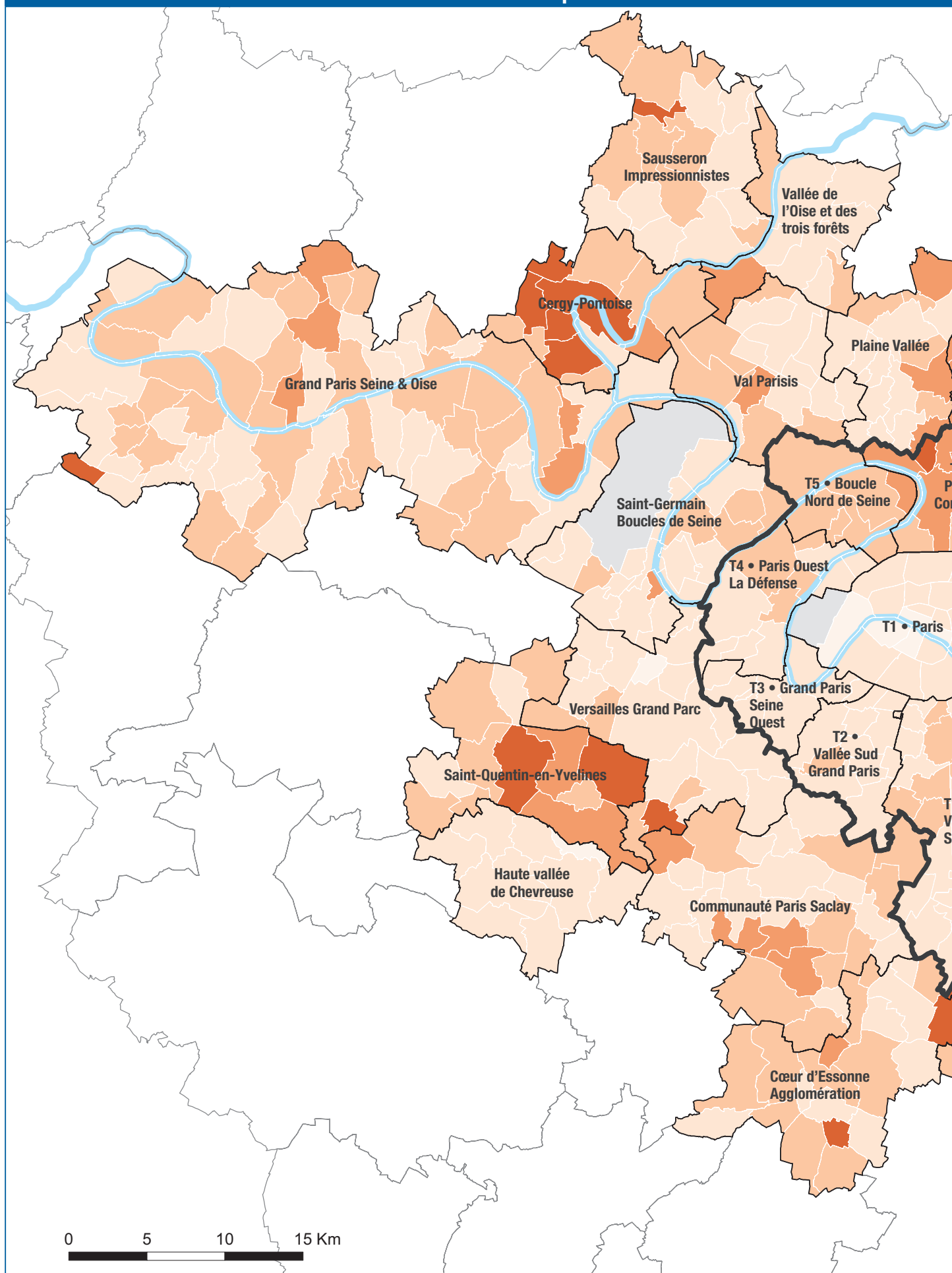
Nombre d'habitants à l'hectare

- plus de 200
- de 100 à 200
- de 50 à 100
- de 25 à 50
- moins de 25

- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

Sources :
Données = Recensement de la Population (Insee) - 2012,
EPT = Mission de préfiguration, Métropole du Grand Paris
Interco. = SRCl

Les habitants 2- données socio-économiques



Indice de jeunesse - 2012

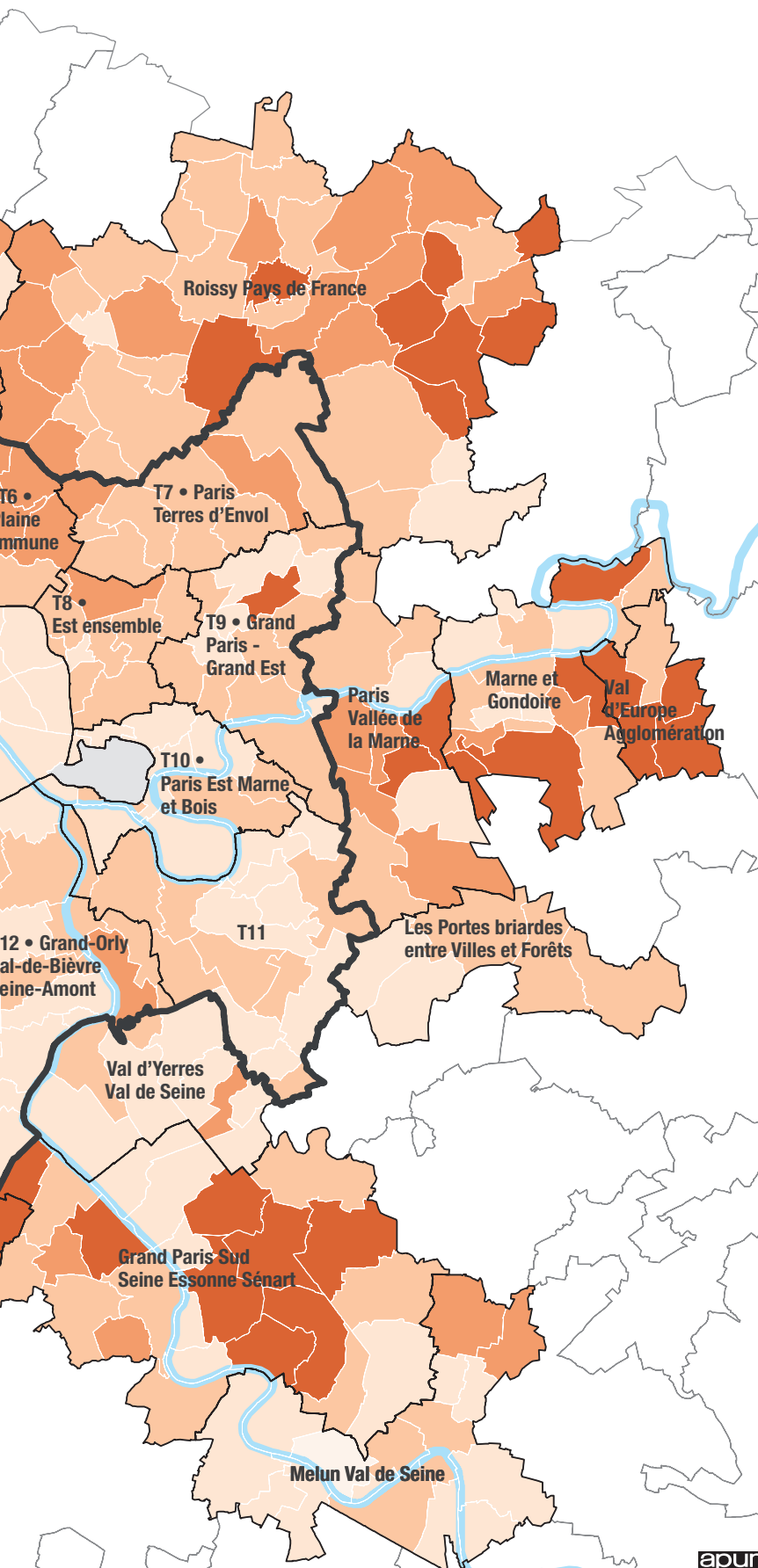
L'indice de jeunesse permet une lecture simplifiée de la structure par âge de la population d'un territoire, en rapportant le nombre de jeunes (moins de 20 ans) au nombre de personnes âgées (65 ans et plus). Plus l'indice est élevé, plus le nombre de jeunes par rapport au nombre de personnes âgées est important.

Un quart de la population de l'agglomération a moins de 20 ans

En moyenne dans l'ensemble de l'agglomération, on comptabilise près de 2 jeunes de moins de 20 ans, soit un effectif de 2 750 000 jeunes, pour un sénior de 65 ans et plus. À l'échelle de la Métropole, cet indice est d'un niveau proche (1,8). Si la majorité des communes et intercommunalités de l'unité urbaine sont marquées par un indice situé autour de 2, certaines se distinguent par la jeunesse de leur population. C'est le cas des communes du T6 Plaine commune (3,2) par exemple, mais plus encore des communes des villes nouvelles de grande couronne : Cergy Pontoise (3,6), Sénart (3,2), Marne et Gondoire (3,1), Roissy (3), Val d'Europe (6,2). C'est souvent l'intensité de la construction récente et le poids des grands logements dans la construction qui ont favorisé une forte présence des familles avec enfants.

Une présence des séniors plus faible et contrastée

La présence des personnes âgées de 65 ans ou plus est plus contrastée. On observe une légère dominante de séniors dans les arrondissements favorisés de l'ouest parisien (6^e, 7^e, 16^e) qui comptabilisent plus d'une personne âgée pour un jeune de moins de 20 ans. Le coût du logement dans ces secteurs représente un frein pour les familles.



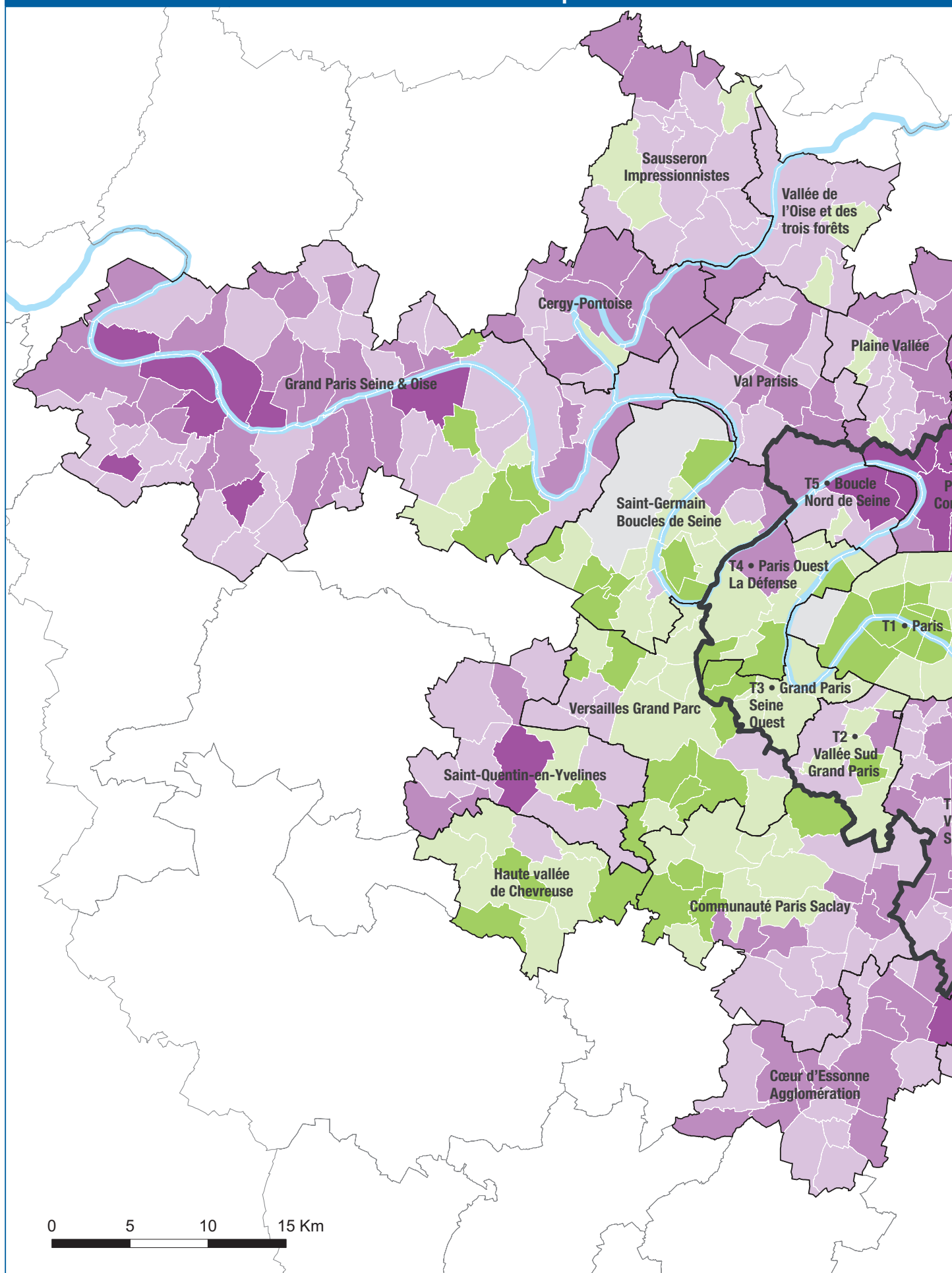
Nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, par rapport au nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus

- plus de 4 jeunes pour 1 senior
- de 3 à 4 jeunes pour 1 senior
- de 2 à 3 jeunes pour 1 senior
- de 1 à 2 jeunes pour 1 senior
- moins de 1 jeune pour 1 senior

- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

Sources :
Données = Recensement de la Population (Insee) - 2012,
EPT = Mission de préfiguration, Métropole du Grand Paris
Interco. = SRCI

Les habitants 2- données socio-économiques



Structure simplifiée de la population active - 2012

Une géographie des catégories socioprofessionnelles à l'échelle de l'agglomération

La géographie sociale à l'échelle de l'agglomération parisienne est marquée par une forte présence des cadres et des catégories supérieures dans les communes et intercommunalités du sud-ouest de l'agglomération (arrondissements de l'ouest parisien, T4 Paris Ouest la Défense, T3 Grand Paris Seine Ouest, Versailles Grand Parc, Haute Vallée de Chevreuse, Saint Germain Boucle de Seine) tandis que les employés et ouvriers sont plus présents dans les communes et intercommunalités du nord, du sud et du sud-est de l'agglomération (T6 Plaine commune, T7 Paris Terre d'Envol, Roissy Pays de France).

Du point de vue de la structure socioprofessionnelle, le clivage centre/périphérie ne ressort pas et des continuités s'observent au-delà des limites institutionnelles. En moyenne, la proportion de cadres est légèrement supérieure au sein de la Métropole du Grand Paris (31 % de la population active) qu'à l'échelle de l'agglomération (28 %).

L'impact des migrations résidentielles sur la sociologie des territoires

Les migrations résidentielles ont un impact sur la structure socioprofessionnelle des territoires. Une étude récente portant sur le cœur de l'agglomération*, montre que dans les communes favorisées de l'ouest de la Métropole les cadres et professions supérieures déjà très présents localement, sont encore nettement plus représentés parmi les nouveaux arrivés. Les migrations ont aussi pour effet de renforcer la présence des cadres dans certaines communes du cœur de l'agglomération où cette catégorie est encore assez peu représentée (Saint-Ouen, Saint-Denis, Montreuil, Ivry-sur-Seine, Gentilly...). Inversement les migrations ne contribuent pas à accroître la proportion initiale de cadres dans des communes excentrées situées au Nord-Est de la Seine-Saint-Denis et dans certaines communes au sud-est du Val-de-Marne, malgré les efforts engagés localement en termes d'aménagement urbain et de développement économique.

* Les migrations résidentielles dans le cœur de l'agglomération parisienne. Apur, juin 2012

La catégorie "cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise" par rapport à la catégorie "employé, ouvrier" (actifs résidents)

Dominante "Cadres"

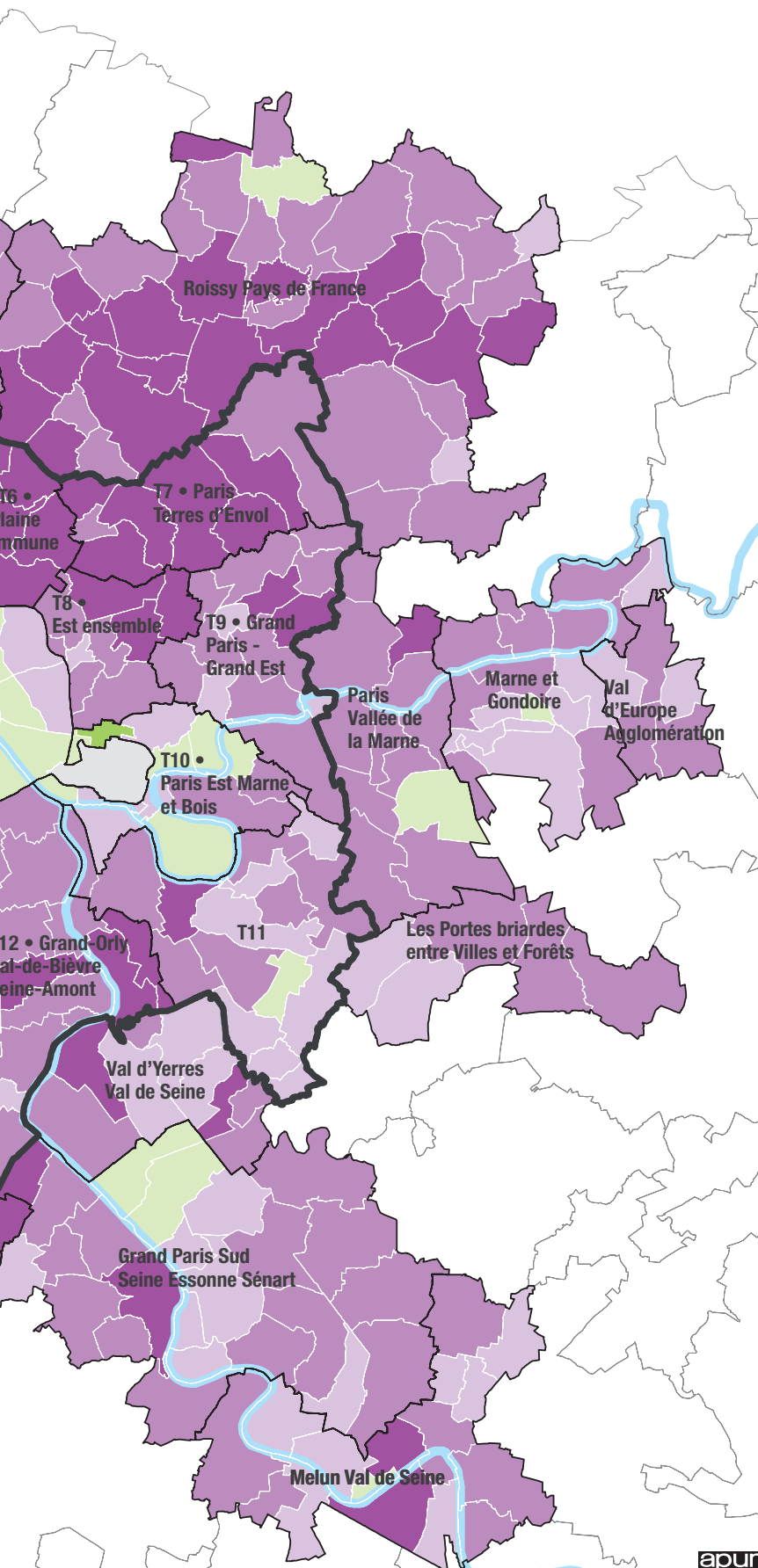
- plus de 2 cadres pour 1 employé
- de 1 à 2 cadres pour 1 employé

Dominante "Employés"

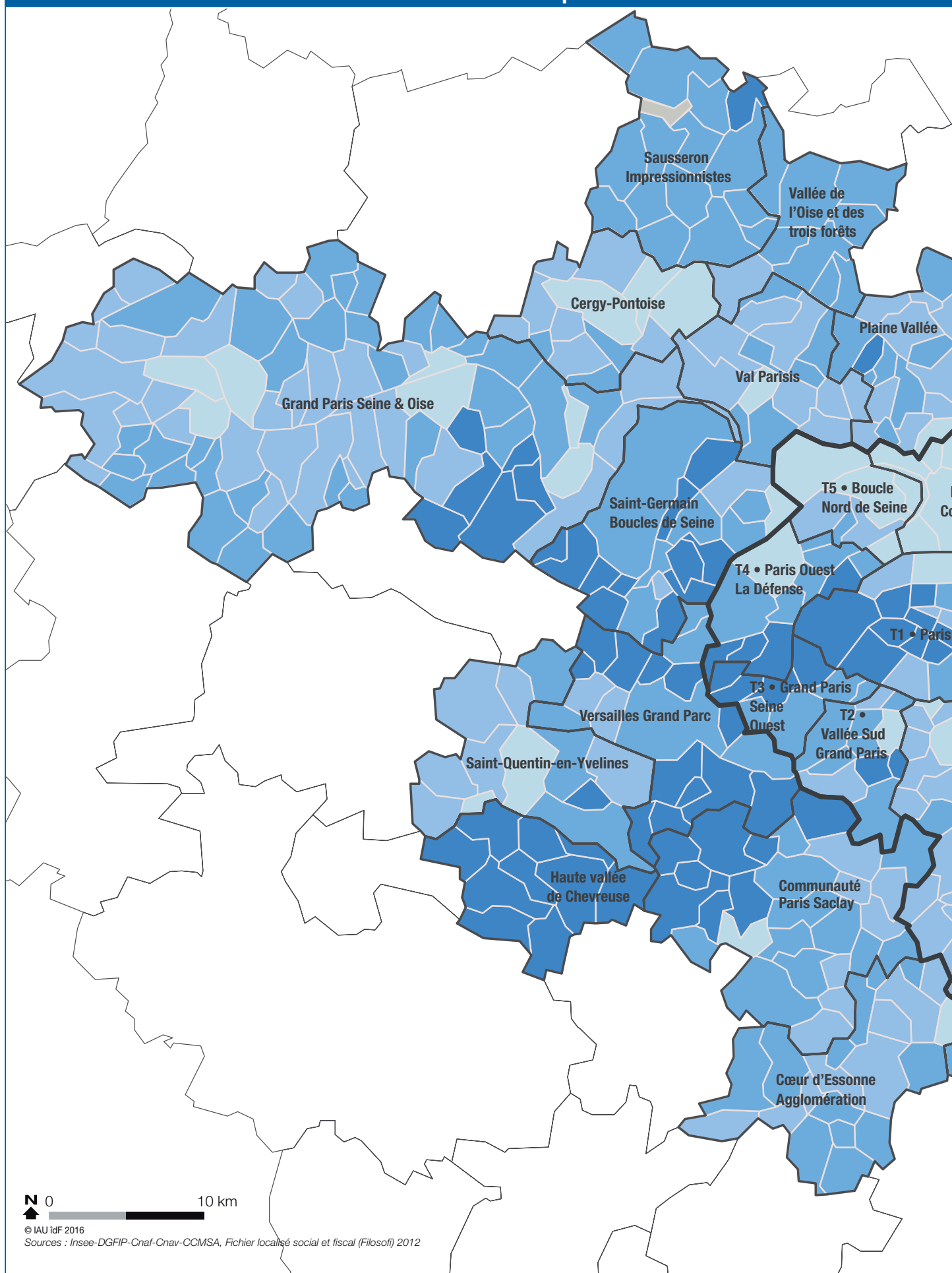
- plus de 5 employés pour 1 cadre
- de 2 à 5 employés pour 1 cadre
- de 1 à 2 employés pour 1 cadre

- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

Sources : Données = Recensement de la Population (Insee) - 2012, EPT = Mission de préfiguration, Métropole du Grand Paris, Interco. = SRCI



Les habitants 2- données socio-économiques



Les niveaux de vie médians - 2012

De fortes disparités entre le nord-est et le sud-ouest de l'agglomération

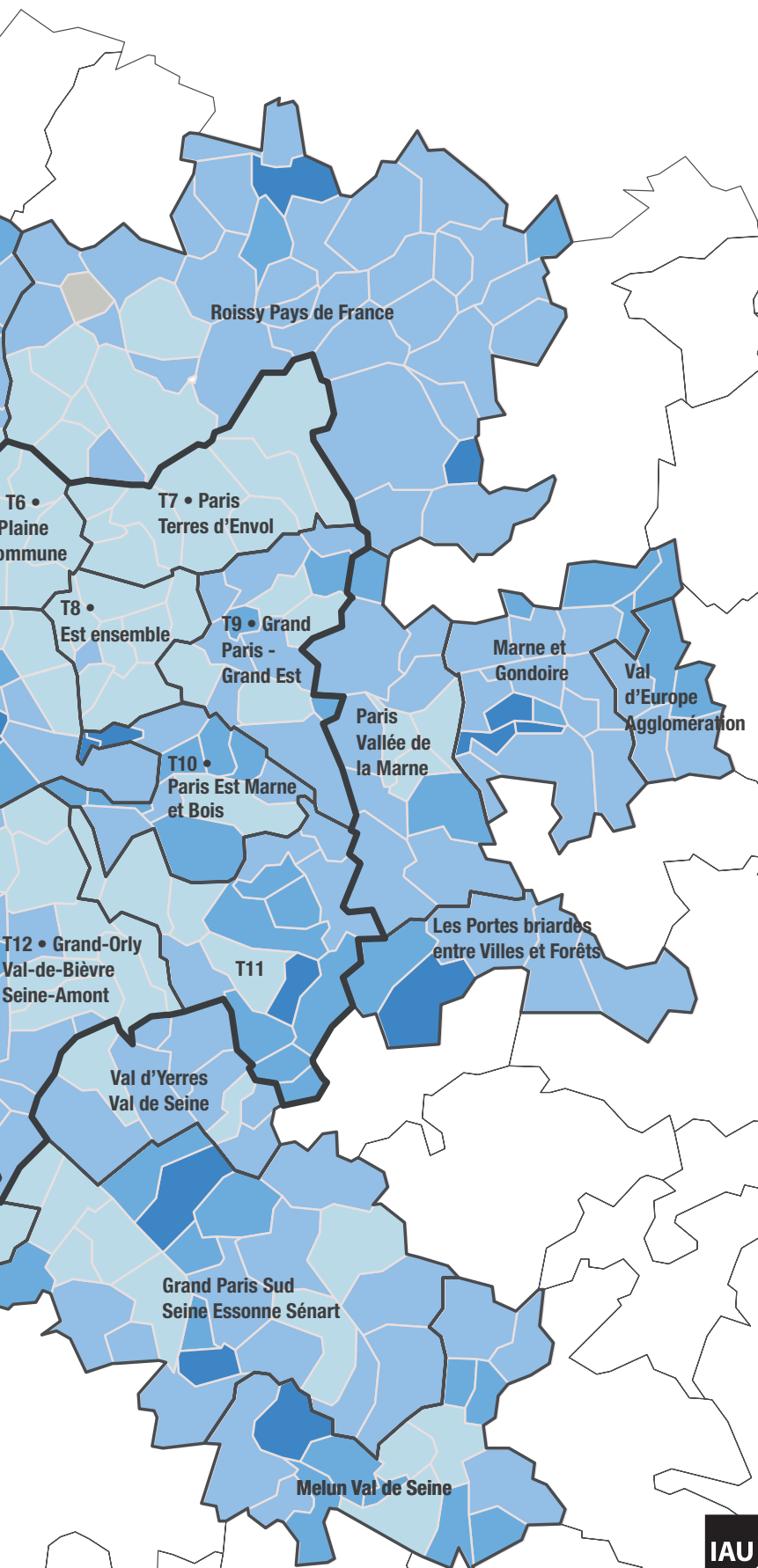
Les plus fortes concentrations de bas revenus se trouvent dans les communes situées dans la partie nord-est de la métropole du Grand Paris. À l'inverse, les hauts revenus sont les plus concentrés dans la partie sud-ouest de l'agglomération. Au sein des intercommunalités situées sur ces territoires, les revenus des communes sont plus homogènes que dans le reste de l'agglomération, Saint-Quentin-en-Yvelines faisant toutefois figure d'exception. D'autres EPCI, comme Grand Paris Seine & Oise ou Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, sont composés de communes aux revenus plus hétérogènes.

Un contraste peu évident entre les communes de la métropole du Grand Paris et celles du reste de l'agglomération

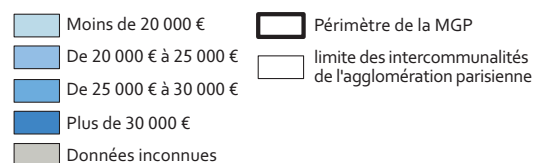
Il n'existe pas de véritable dichotomie entre les revenus des ménages des communes de la métropole du Grand Paris et ceux des ménages des communes du reste de l'agglomération. La métropole du Grand Paris ne présente pas une plus forte concentration de communes où les ménages disposent de revenus élevés. Les ménages de l'agglomération parisienne résidant dans des communes situées en dehors de la métropole du Grand Paris parviennent eux aussi à profiter de la dynamique de métropolisation. Bien que leurs lieux de résidence soient géographiquement plus éloignés du cœur de l'agglomération – où la richesse productive est concentrée – les pratiques de mobilité des habitants engendrent un desserrement d'une partie de ces revenus.

Des revenus plus élevés dans les secteurs plus récemment urbanisés

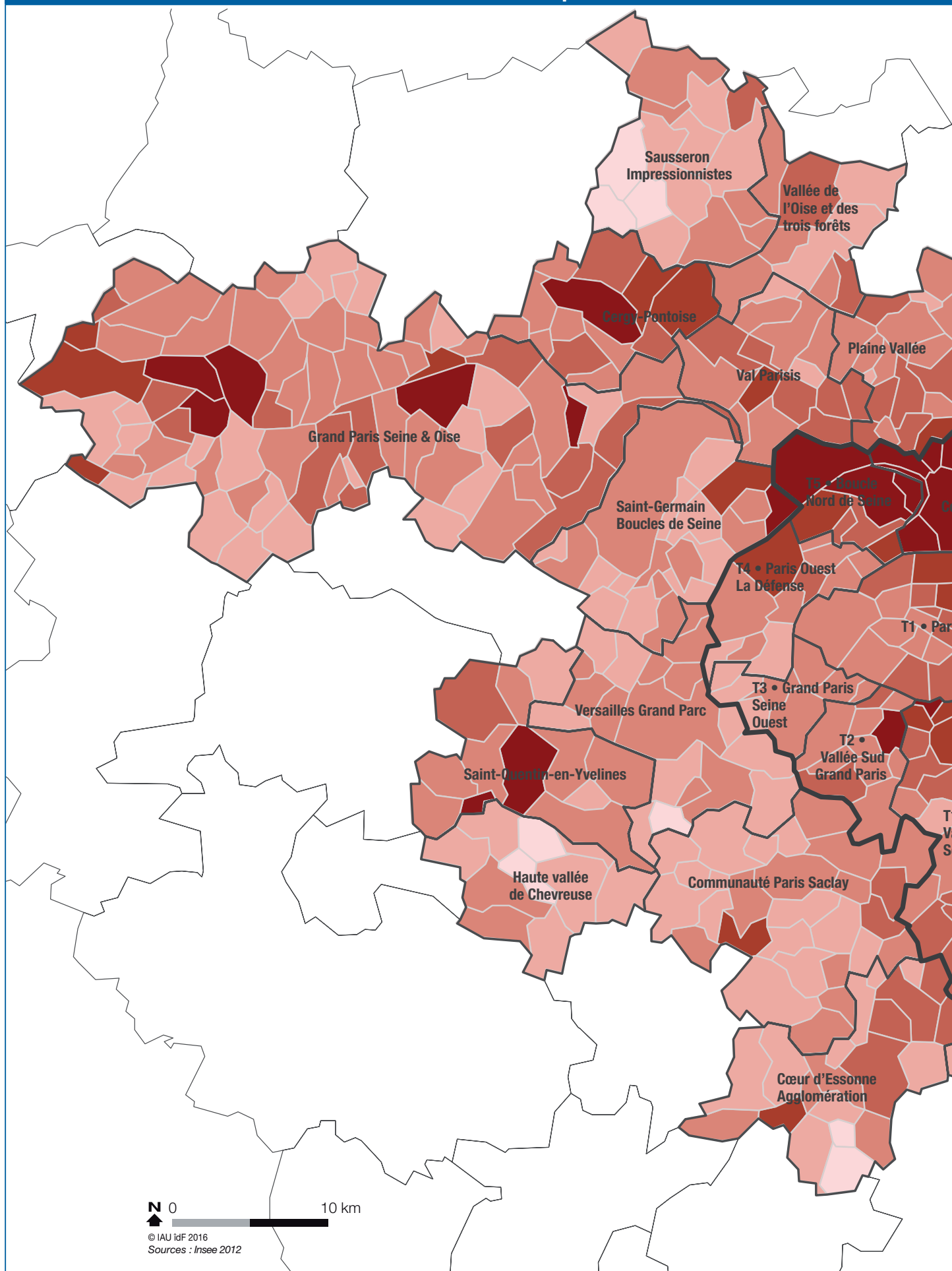
Les territoires qui concentrent les faibles revenus correspondent aux secteurs urbanisés principalement dans les années 1960-1970, ainsi qu'aux anciens grands territoires industriels de l'Île-de-France. La pauvreté est localisée avant tout dans les communes comptant des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'urbanisation plus tardive et périurbaine semble moins touchée par les revenus peu élevés. Les franges de l'agglomération ne comprennent ainsi qu'un nombre relativement limité de communes dont les ménages sont pauvres.



Les niveaux de vie médians par unité de consommation en 2012



Les habitants 2- données socio-économiques



Taux de chômage - 2012

Des taux de chômage élevés dans la partie nord-est de la métropole du Grand Paris

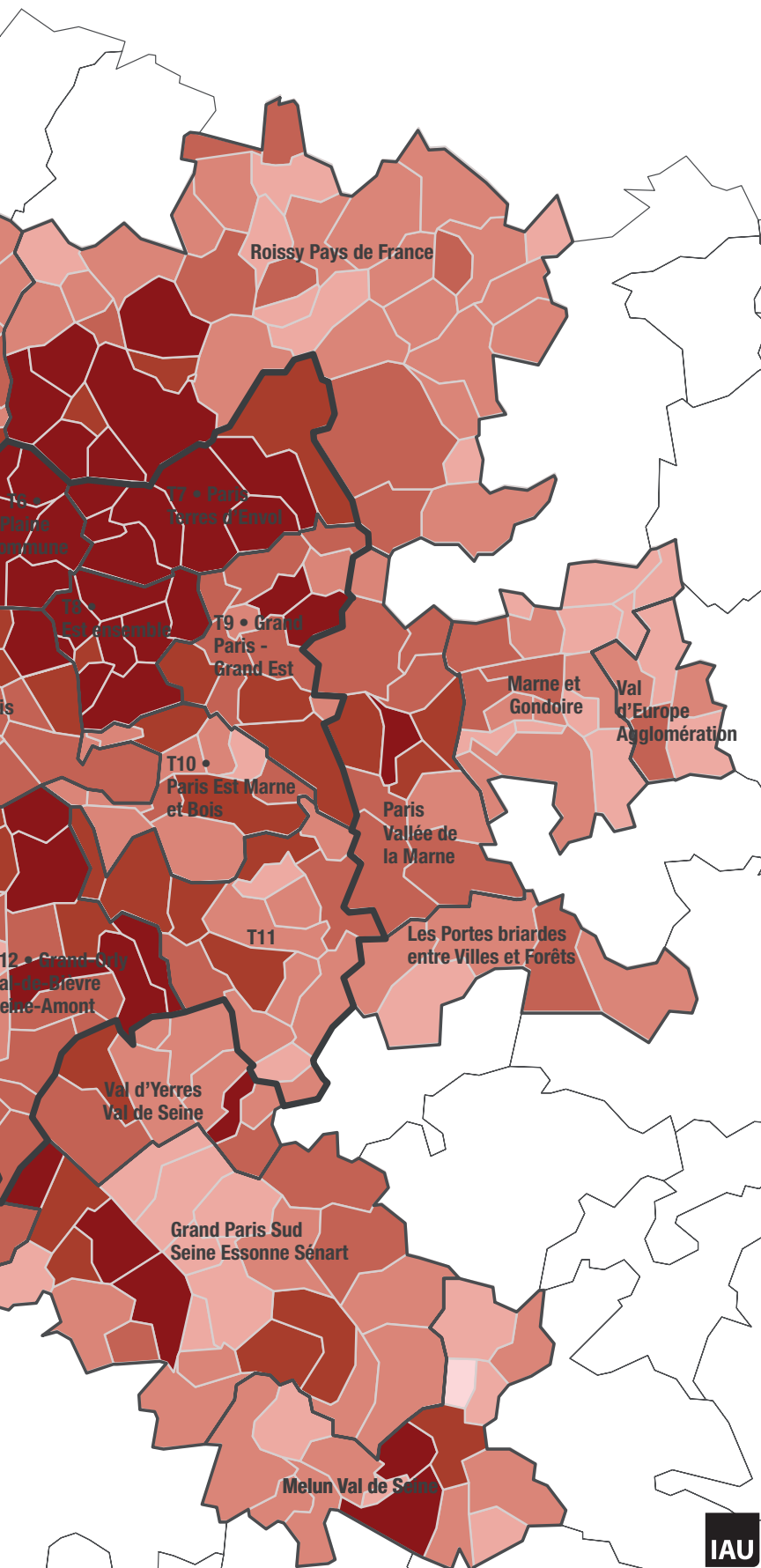
Malgré de fortes disparités, plus des trois cinquièmes des communes de l'agglomération parisienne connaissent un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins, il apparaît que les taux de chômage élevés sont particulièrement concentrés dans les communes de la partie nord-est de la métropole du Grand Paris, ainsi que dans les communes de l'agglomération qui bordent cette partie de la métropole.

Les taux de chômage les plus élevés sont situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les villes comptant le plus de quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les plus touchées par des taux de chômage élevés (Mantes, Trappes, Cergy, Évry, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Argenteuil, ainsi qu'une grande partie de la Seine-Saint-Denis). Cette situation contraste avec celle qui prévaut dans les petites communes périurbaines éloignées des communes les plus denses, qui connaissent, dans leur majorité, les taux de chômage les plus faibles de l'agglomération.

Des contrastes plus prononcés au sein de la métropole du Grand Paris

Les établissements publics territoriaux Plaine Commune, Est ensemble et Paris Terres d'Envol disposent des taux de chômage les plus homogènes parmi les communes qui les composent. À l'inverse, les autres territoires de la métropole du Grand Paris présentent bien plus d'hétérogénéité. Dans les EPCI situés en dehors de la métropole du Grand Paris, les taux de chômage sont globalement homogènes, sauf dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où ils sont systématiquement élevés.

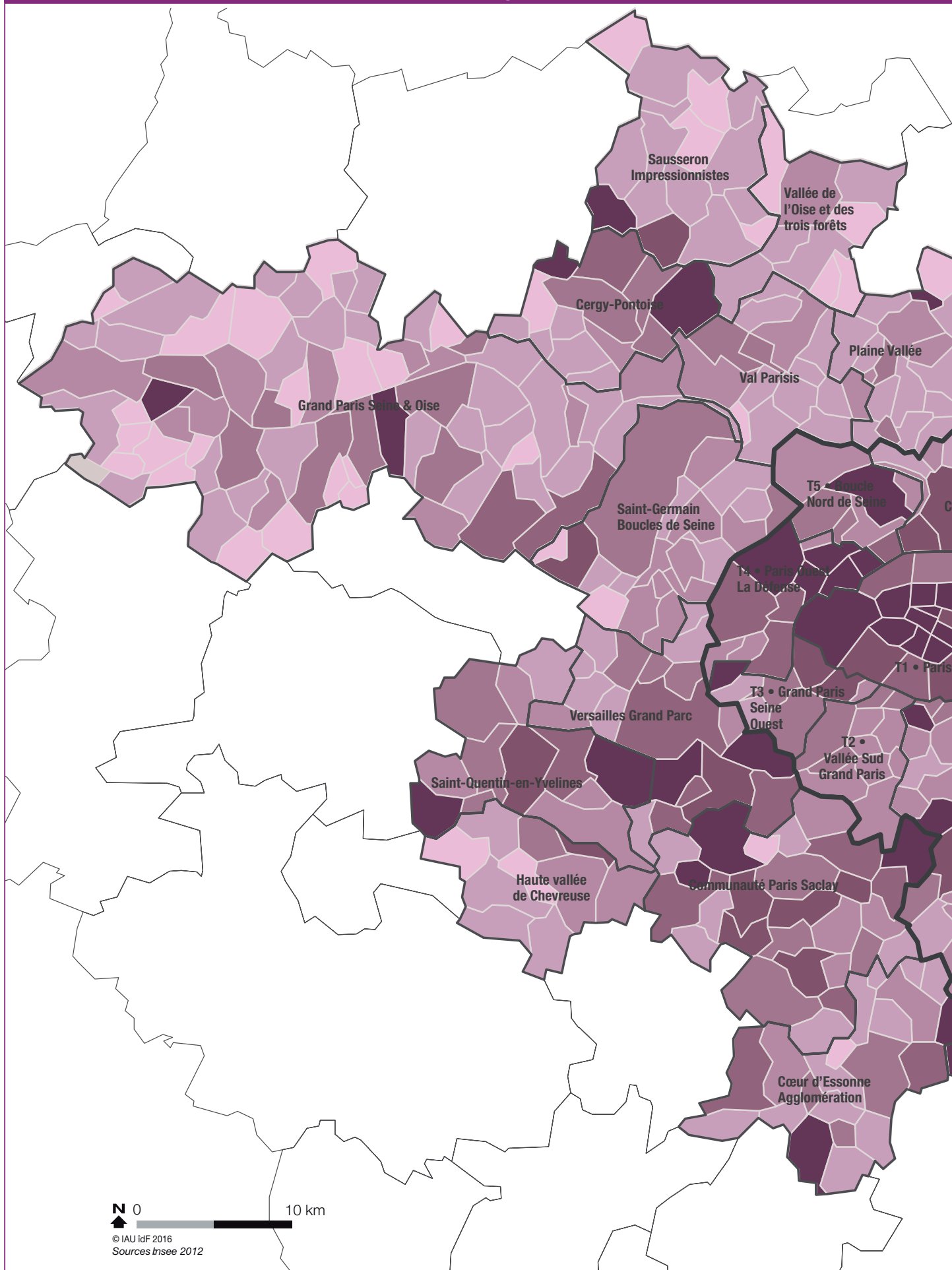


Taux de chômage

- Moins de 5 %
- Entre 5 % et 7,5 %
- Entre 7,5 % et 10 %
- entre 10 % et 12,5 %
- Entre 12,5 % et 15 %
- Plus de 15 %

- Périmètre de la MGP
- limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

Les territoires 1- localisation de l'emploi



Taux d'emploi - 2012

De grandes disparités à l'échelle de l'agglomération

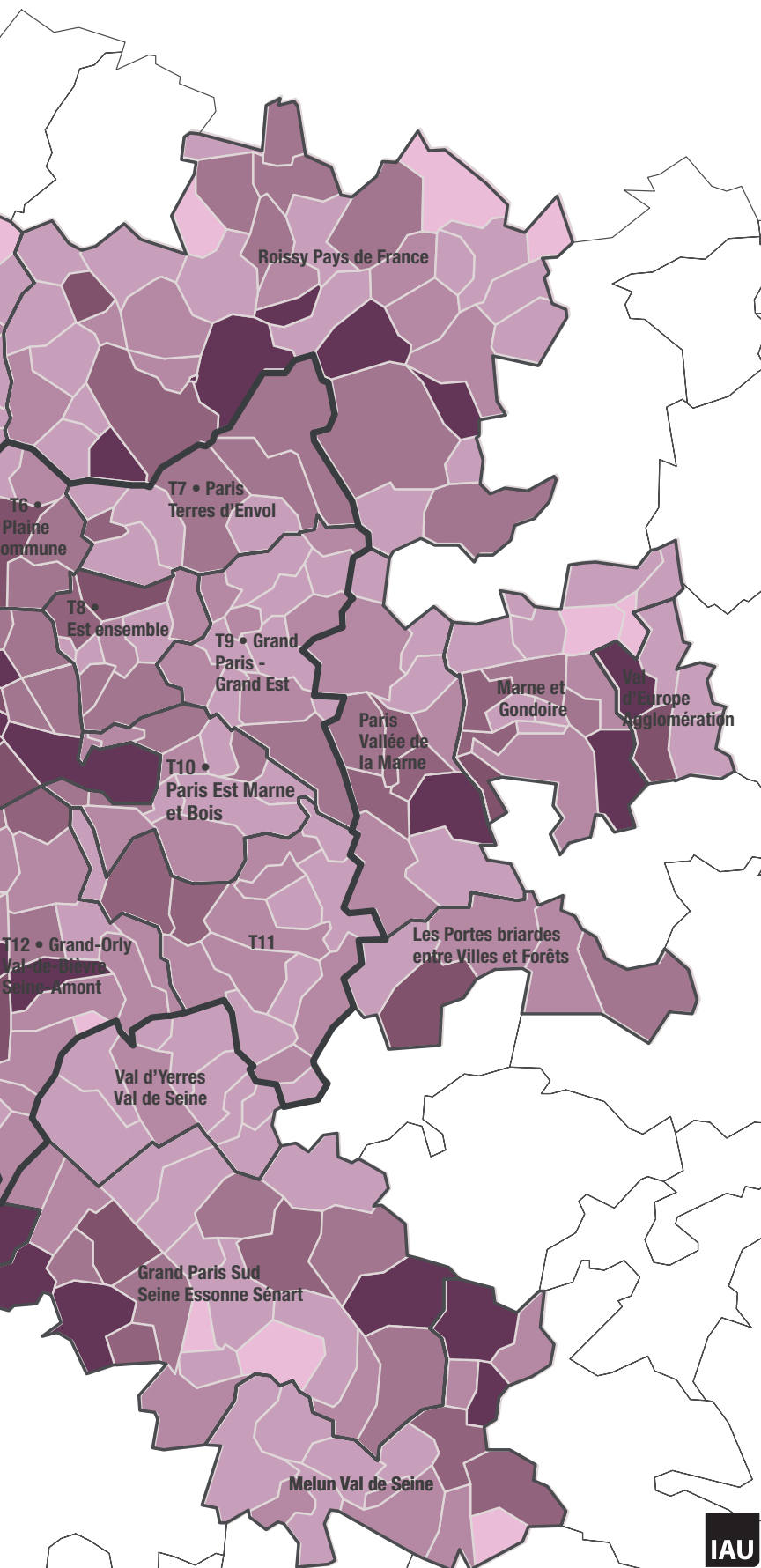
Les principaux foyers d'emplois sont très localisés. Les taux d'emploi - qui mesurent le rapport entre le nombre d'emplois localisés sur une commune et le nombre d'actifs résidant sur celle-ci - sont donc particulièrement hétérogènes entre intercommunalités et à l'intérieur de chaque intercommunalité. 235 communes sur les 515 que compte l'agglomération connaissent des taux d'emploi inférieurs à 0,5. En revanche, près de 100 disposent de taux d'emploi supérieurs à 1, c'est-à-dire que le nombre d'emplois localisés sur ces communes est supérieur au nombre de personnes qui y résident.

Les taux d'emploi élevés concentrés autour des grands pôles économiques

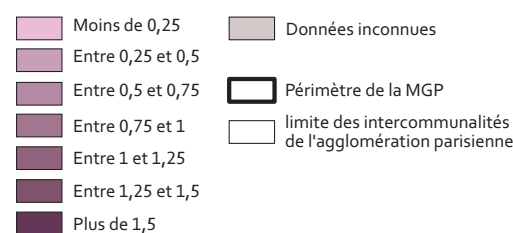
Les taux d'emploi les plus élevés sont concentrés dans Paris, l'ouest parisien (particulièrement le long de la Seine dans Paris et les Hauts-de-Seine) et autour des principaux pôles économiques franciliens : aéroports de Roissy et d'Orly, pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay, marché international de Rungis, pôle touristique et de loisirs de Val d'Europe, ainsi que les zones industrielles et les grands équipements publics.

Des taux d'emploi plus faibles dans les petites communes éloignées du centre

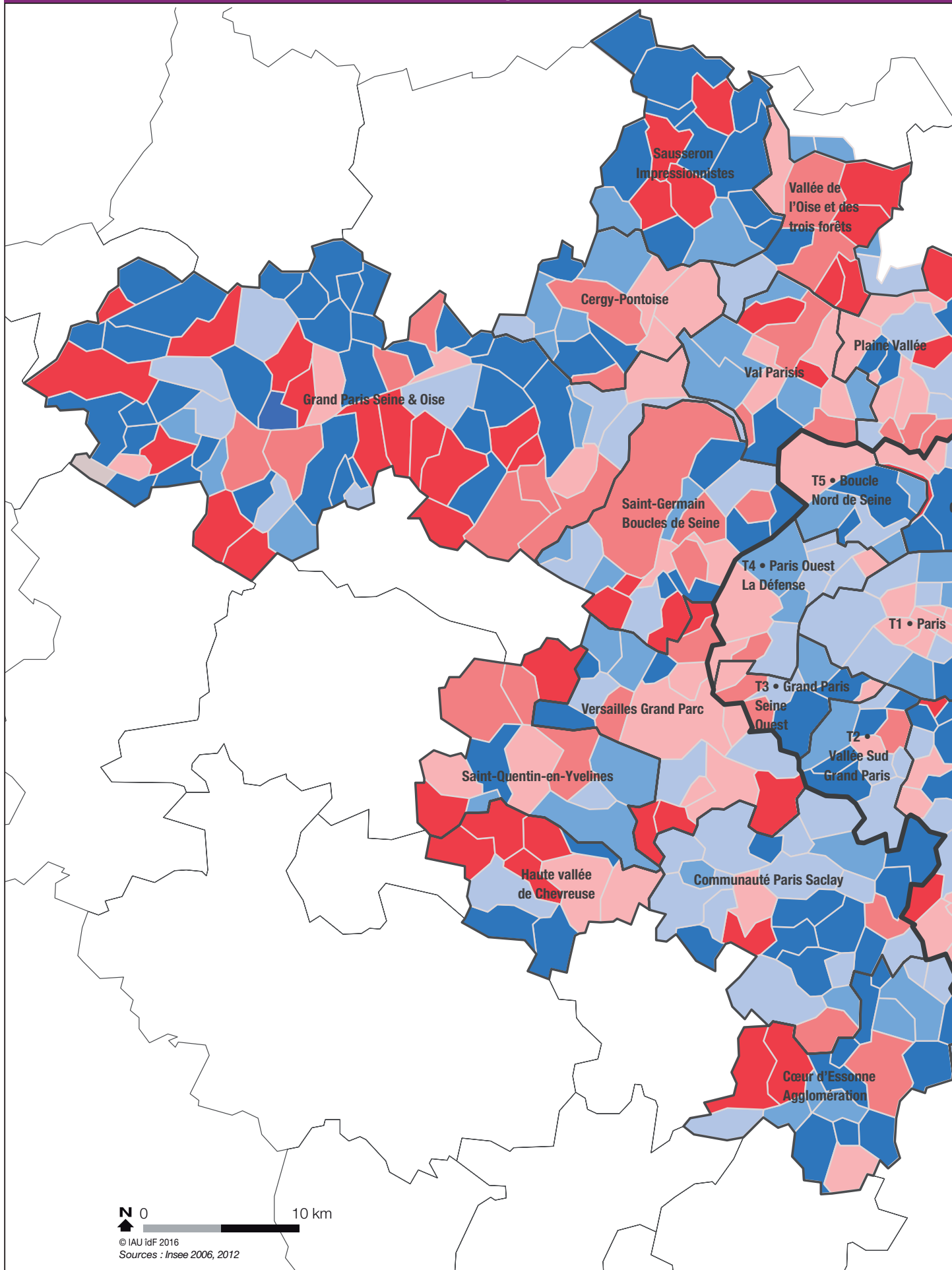
Plus les communes sont éloignées du cœur de l'agglomération, plus la prévalence des taux d'emploi faibles augmente. Contrairement à ce qui peut être constaté avec la répartition des revenus, les emplois restent largement localisés dans les communes qui concentrent la richesse productive. Des communes dont les habitants disposent de faibles revenus peuvent par ailleurs compter sur des taux d'emploi relativement élevés (sur les territoires de Plaine Commune ou du T12 par exemple), ce qui témoigne de l'absence de corrélation entre revenu moyen par habitant et taux d'emploi. De manière générale, les taux d'emploi les moins élevés relèvent souvent de « petites » communes, notamment périurbaines.



Le taux d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois localisés sur une commune et le nombre d'actifs résidants sur celle-ci



Les territoires 1- localisation de l'emploi



Évolution du nombre d'emplois 2006-2012

Des créations nettes d'emplois dans la majorité des communes

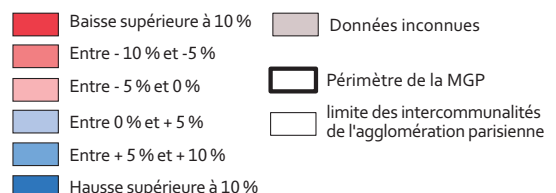
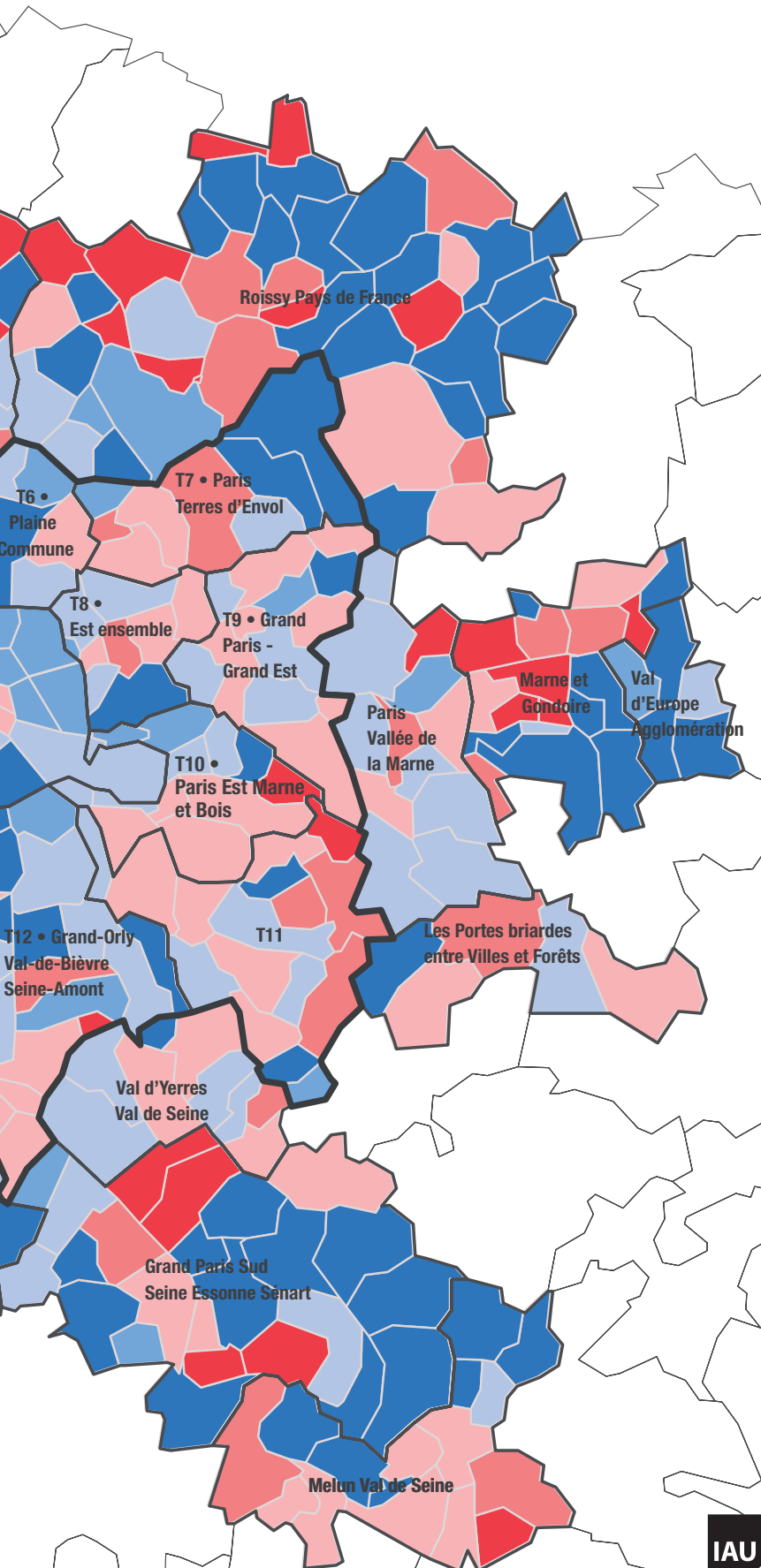
Au cours de la période 2006-2012, trois communes de l'agglomération parisienne sur cinq ont bénéficié de créations nettes d'emplois sur leurs territoires. À l'échelle de la région Île-de-France, seule une commune sur deux a connu dans le même temps des créations nettes d'emplois. L'agglomération continue donc de jouer le rôle d'espace économique le plus dynamique de la région.

Quelques territoires créent de très nombreux emplois

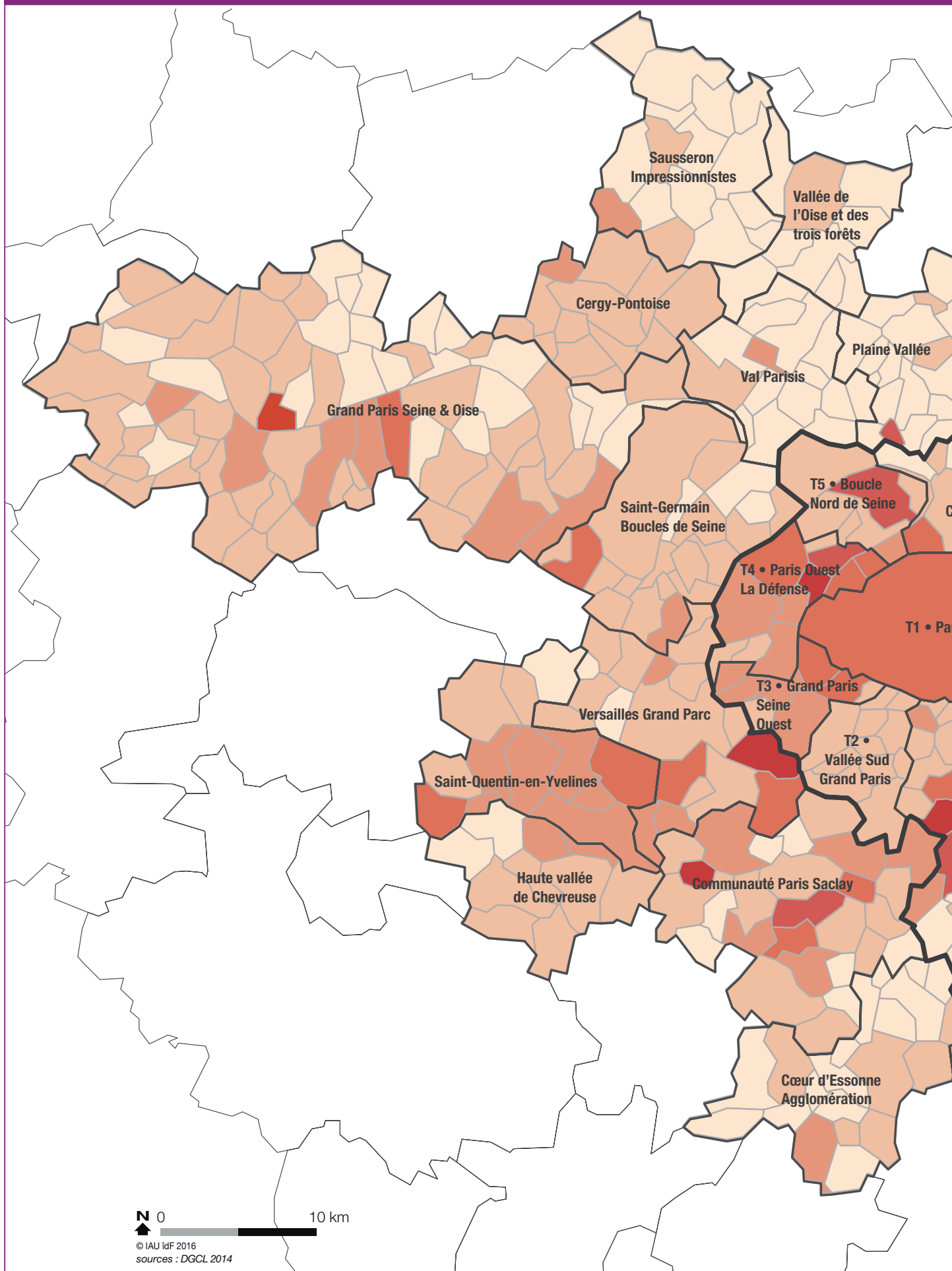
Certains territoires comptent de nombreuses communes qui sont parvenues à tirer leur épingle du jeu en créant de nombreux emplois : Val d'Europe agglomération, Communauté Paris Saclay, Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, les quartiers parisiens en dehors du centre historique ou encore la partie nord-est de Roissy Pays de France. Cette méthode d'analyse doit cependant être nuancée, notamment car elle ne prend pas véritablement en compte la mobilité des habitants. Un territoire peu créateur d'emplois n'est ainsi pas nécessairement confronté à des difficultés économiques.

Des dynamiques très contrastées, malgré une amorce de rééquilibrage des taux d'emploi

De nombreuses communes connaissent une hausse de leurs taux d'emploi et participent à une forme de rééquilibrage économique au sein de l'agglomération, notamment celles qui se situent à proximité de grandes infrastructures ou de pôles économiques ou encore celles qui bénéficient du desserrement de l'emploi parisien. D'autres, déjà peu dotées en emplois, continuent d'en perdre, notamment dans les territoires périurbains. Les baisses les plus prononcées se situent aux franges de l'agglomération, par exemple au sud de Grand Paris Seine & Oise ou entre Presles et Fontenay-en-Parisis. Quant aux grands pôles économiques, ils ne présentent pas nécessairement de croissance en leurs cœurs, mais leur dynamisme « essaime » et bénéficie aux communes situées dans leurs aires d'influence. C'est notamment le cas pour les communes situées au nord-est de l'aéroport de Roissy et à l'est du Plateau de Saclay.



Les territoires 2- richesse et fiscalité



Potentiel fiscal en euros par habitant - 2014

L'étude des potentiels fiscaux permet d'évaluer la capacité des communes à générer des ressources fiscales, en faisant notamment abstraction des taux qu'elles peuvent appliquer aux bases fiscales.

Les potentiels fiscaux les plus élevés sont situés au cœur des pôles économiques

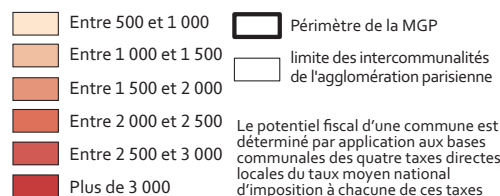
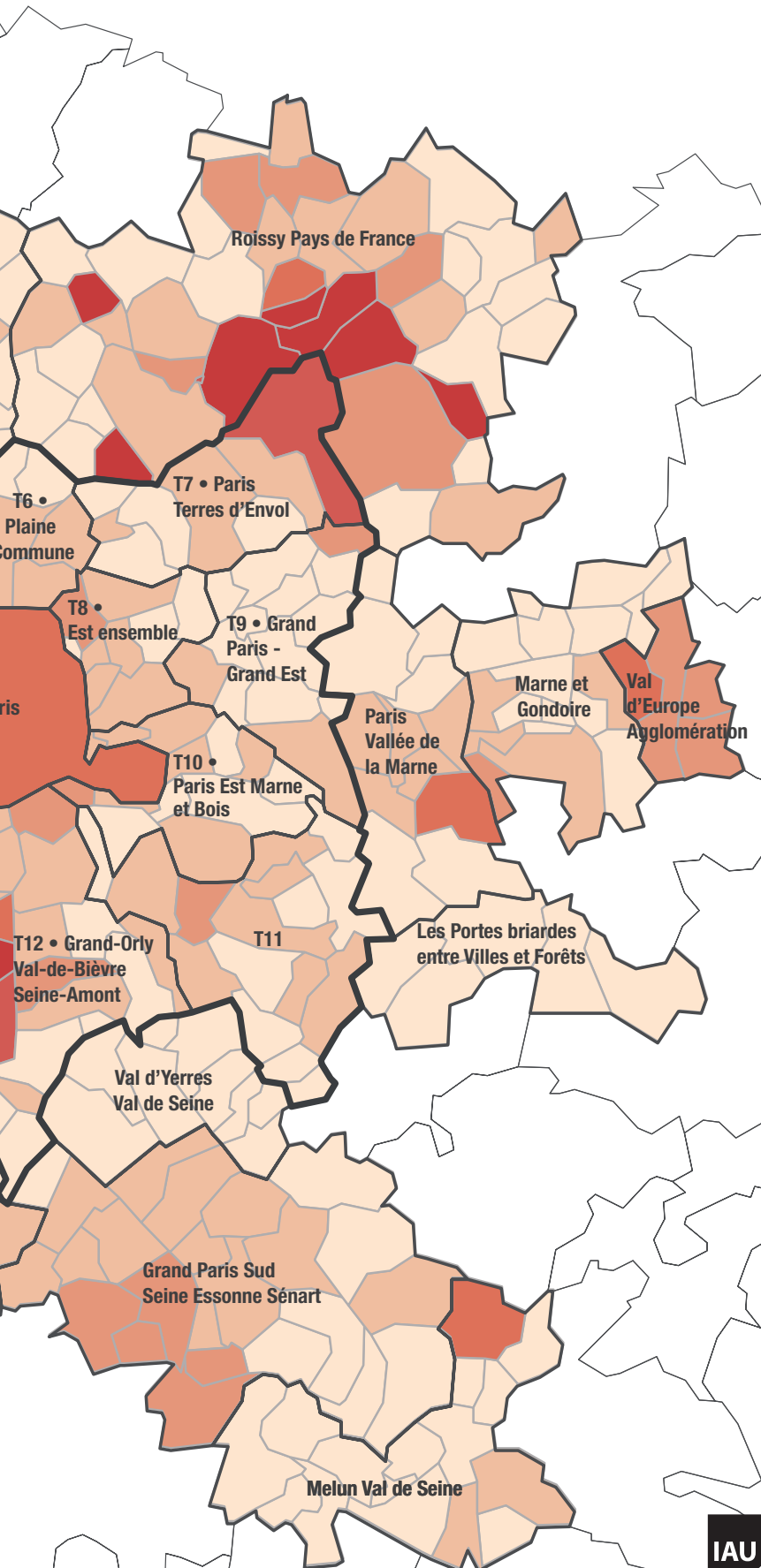
Les potentiels fiscaux élevés sont avant tout corrélés à des taux d'emplois élevés plutôt qu'à des revenus moyens par habitant élevés. C'est donc la présence de nombreuses entreprises qui contribue en premier lieu à jouer à la hausse sur le potentiel fiscal. C'est notamment le cas des communes situées au sein de pôles économiques, comme le Val d'Europe, le marché international de Rungis, l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, l'usine électrique de Porcheville ou encore le port de Gennevilliers. La diffusion des revenus fiscaux issus de l'activité des pôles économiques vers les communes avoisinantes est limitée, notamment car les implantations foncières des entreprises, majoritairement dans le cœur des pôles, orientent les revenus fiscaux vers un nombre limité de communes. Les revenus fiscaux bénéficient donc essentiellement à ces communes, ce qui peut avoir pour conséquence d'accroître les inégalités territoriales.

Des potentiels fiscaux moins élevés dans la partie nord de l'agglomération

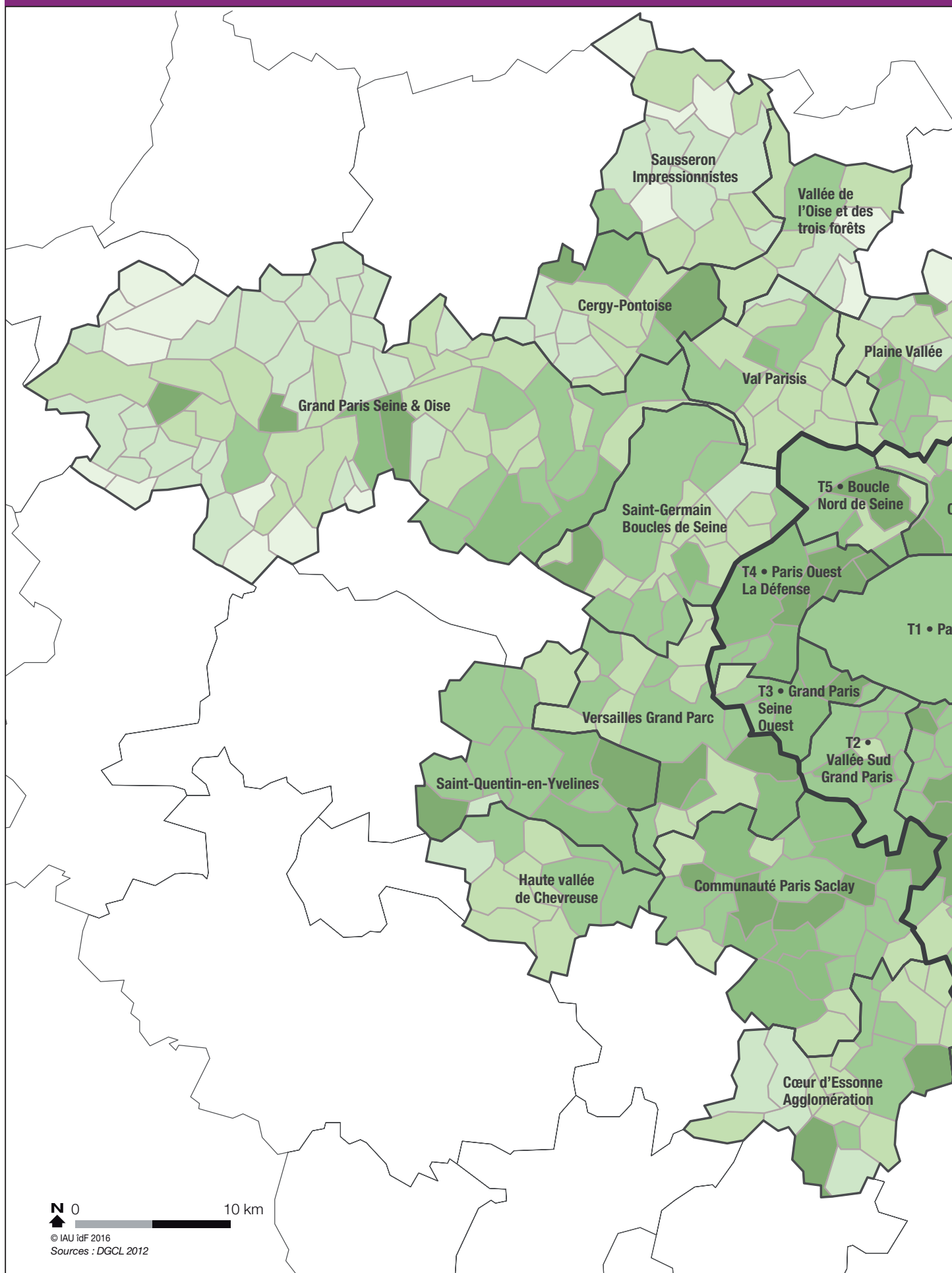
Dans la partie la plus septentrionale de l'agglomération (Sausseron Impressionnistes, Vallée de l'Oise et des trois forêts) les potentiels fiscaux sont généralement moins élevés que dans d'autres secteurs aux caractéristiques morphologiques et sociales pourtant proches (contexte périurbain et revenus par habitant relativement élevés) par exemple au sein de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

De faibles disparités au sein des établissements publics territoriaux

Hormis au sein du T12, les EPT de la métropole du Grand Paris présentent des potentiels fiscaux relativement homogènes en leur sein. Il n'existe par ailleurs pas de forte disparité entre les ressources fiscales potentielles de l'ensemble des communes membres de la métropole du Grand Paris et celles des communes du reste de l'agglomération parisienne. Les communes du T3 et du T4, ainsi que Paris disposent néanmoins presque toutes de potentiels fiscaux particulièrement élevés.



Les territoires 2- richesse et fiscalité



Produit fiscal en euros par habitant - 2012

Une tendance à l'atténuation des inégalités

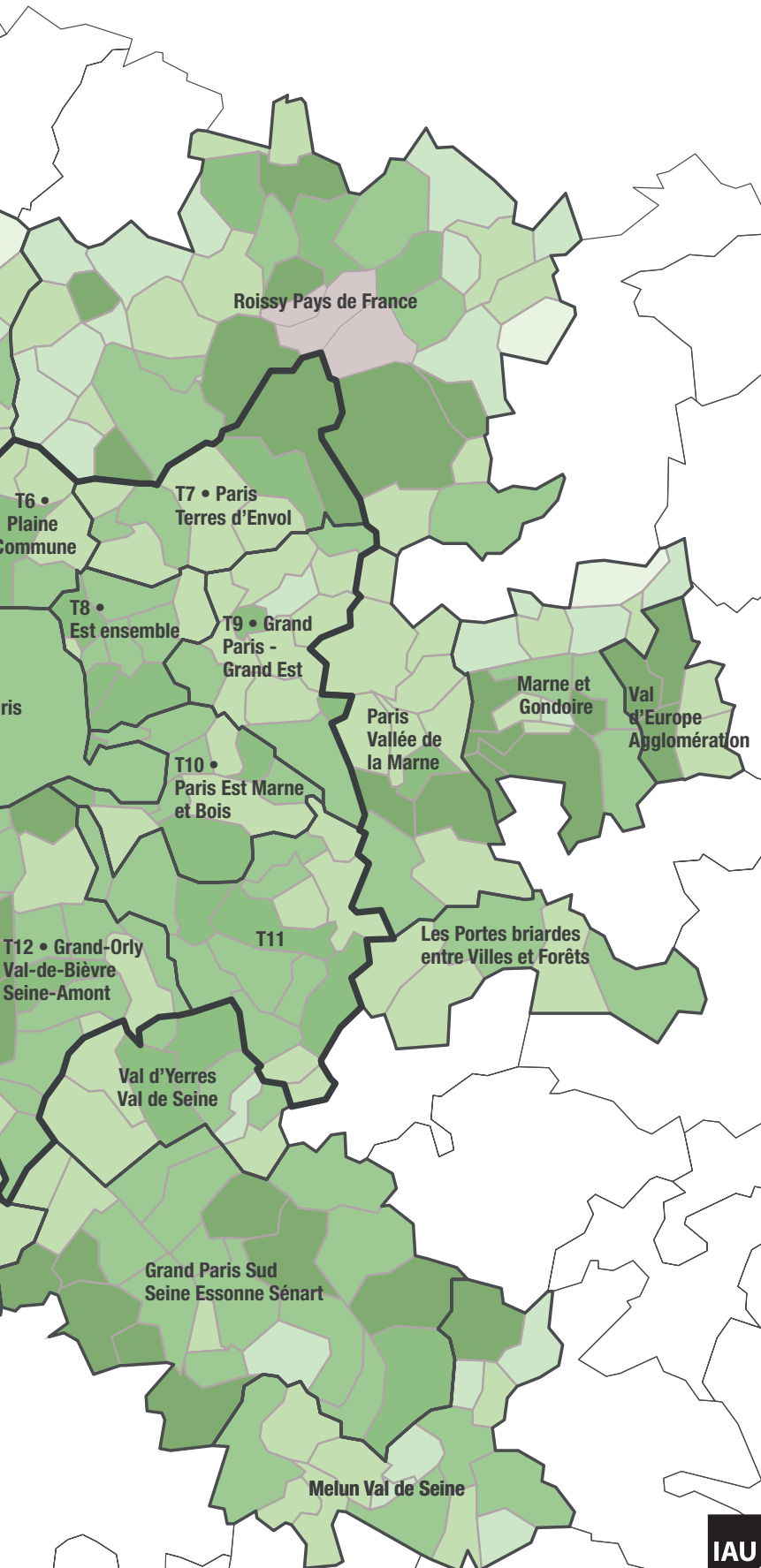
Il existe logiquement une forte corrélation entre les potentiels fiscaux et les produits fiscaux, c'est-à-dire entre les ressources fiscales potentielles et les revenus fiscaux effectivement générés. Néanmoins, la disparité des produits fiscaux est légèrement moins prononcée. Les différentes politiques de taux et exonérations fiscales permettent en effet d'atténuer en partie les inégalités d'accès à des assiettes fiscales élevées. Elles contribuent ainsi à atténuer les inégalités territoriales.

Les produits fiscaux augmentent avec l'intensité de l'activité économique

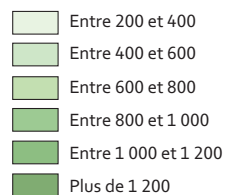
Les produits fiscaux élevés sont systématiquement associés à des potentiels fiscaux élevés. De même que pour ces derniers, ils se retrouvent donc dans les communes situées à proximité des grands pôles économiques de l'agglomération parisienne. Les produits fiscaux des communes de la métropole du Grand Paris sont eux aussi élevés et par ailleurs relativement homogènes. Les communes limitrophes de Paris bénéficient cependant de produits fiscaux plus élevés que les communes plus éloignées du centre de la métropole.

Les communes résidentielles disposent de produits fiscaux moins élevés

À l'inverse, les territoires situés aux extrémités nord et ouest de l'agglomération (Grand Paris Seine & Oise, Sausseron Impressionnistes) sont ceux qui comptent le plus grand nombre de communes aux produits fiscaux peu élevés, notamment en raison de leur orientation fortement résidentielle.



Fiscalité économique : cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
Fiscalité des ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxer additionnelle à la TFNB

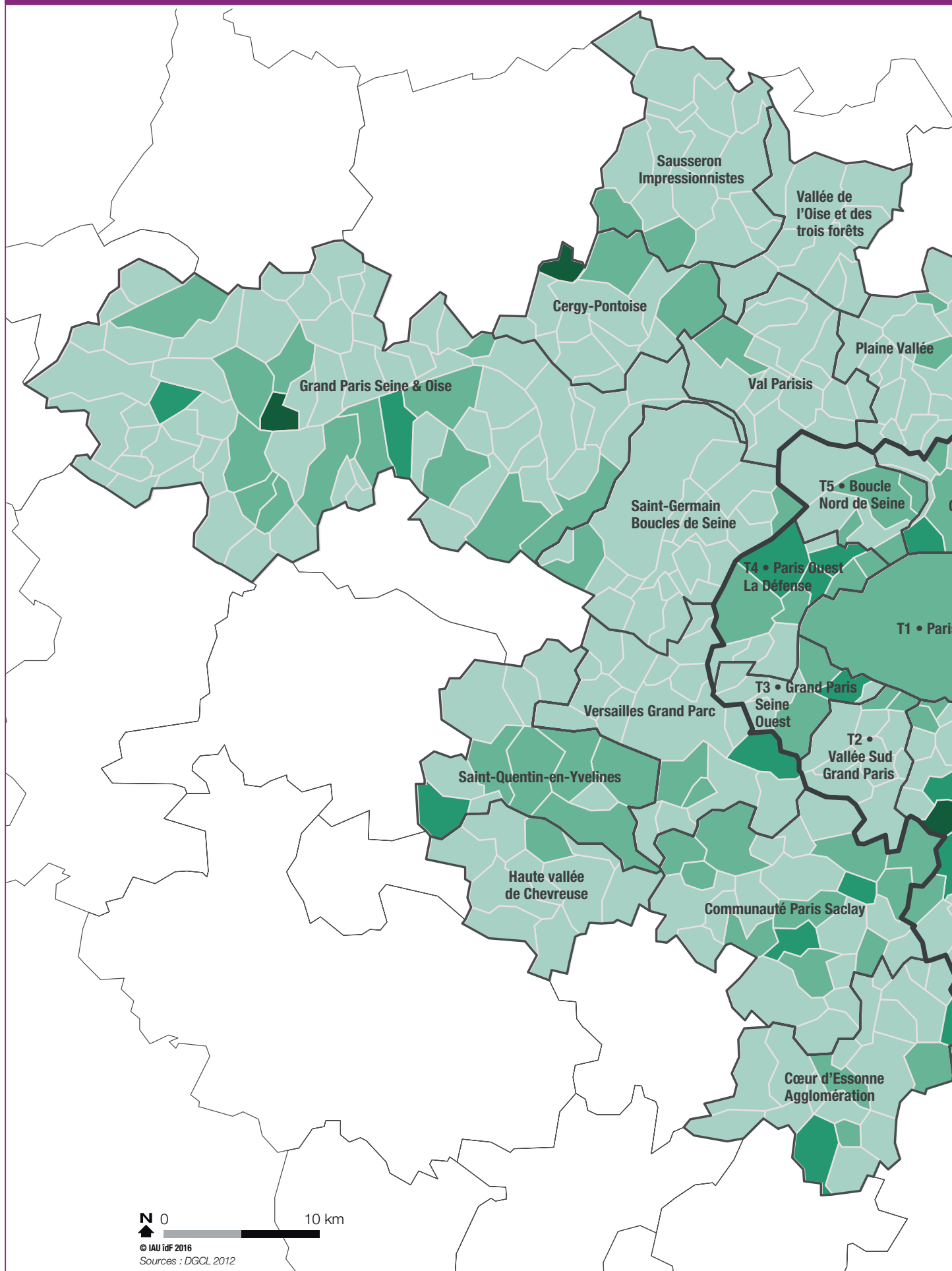


Données inconnues

Périmètre de la MGP

limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

Les territoires 2- richesse et fiscalité



Part de la fiscalité économique dans le produit fiscal total - 2012

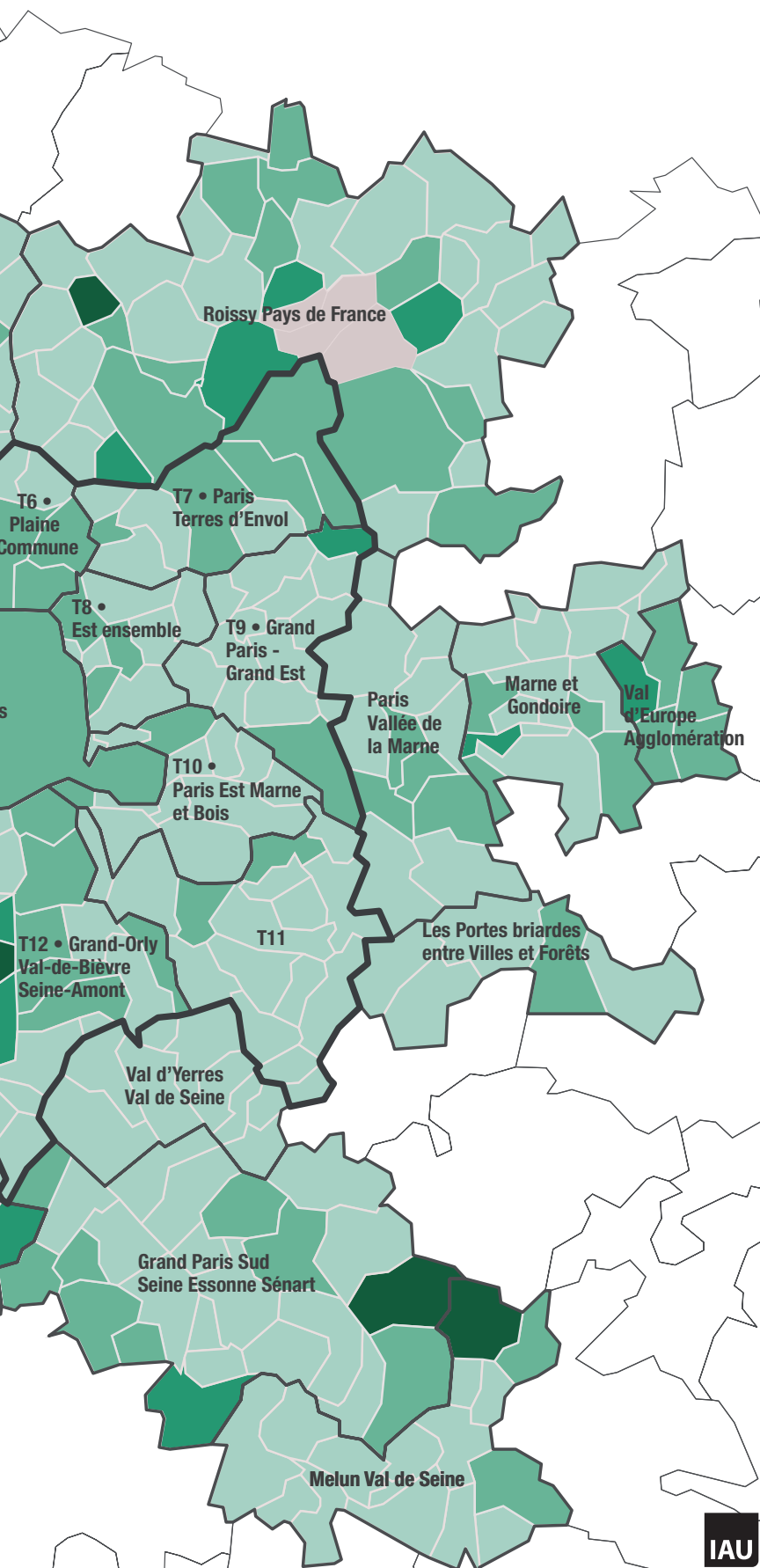
La fiscalité d'une très grande majorité des communes ne repose que marginalement sur la fiscalité économique

Près de 95 % des communes de l'agglomération font reposer leur fiscalité majoritairement sur la fiscalité des ménages. Pour les quatre cinquièmes des communes, la fiscalité économique représente moins d'un quart de la fiscalité totale.

La part de la fiscalité économique permet par ailleurs d'identifier les principaux pôles économiques. Les communes qui s'y trouvent font logiquement reposer une plus grande partie de leur fiscalité totale sur la fiscalité économique par rapport aux communes à vocation plus résidentielle ou comptant moins d'entreprises sur leurs territoires.

La croissance économique bénéficiera avant tout aux EPCI

Du fait du transfert de la fiscalité économique aux EPCI, la croissance économique bénéficiera désormais aux EPCI sur l'ensemble de l'agglomération (y compris à la MGP pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et aux EPT pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) jusqu'au 31 décembre 2020). Toutefois, dans le périmètre métropolitain, il est prévu un reversement possible d'au maximum la moitié de la dynamique de la CVAE au bénéfice des communes et EPT à travers la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT).



Fiscalité économique : CFE et CVAE

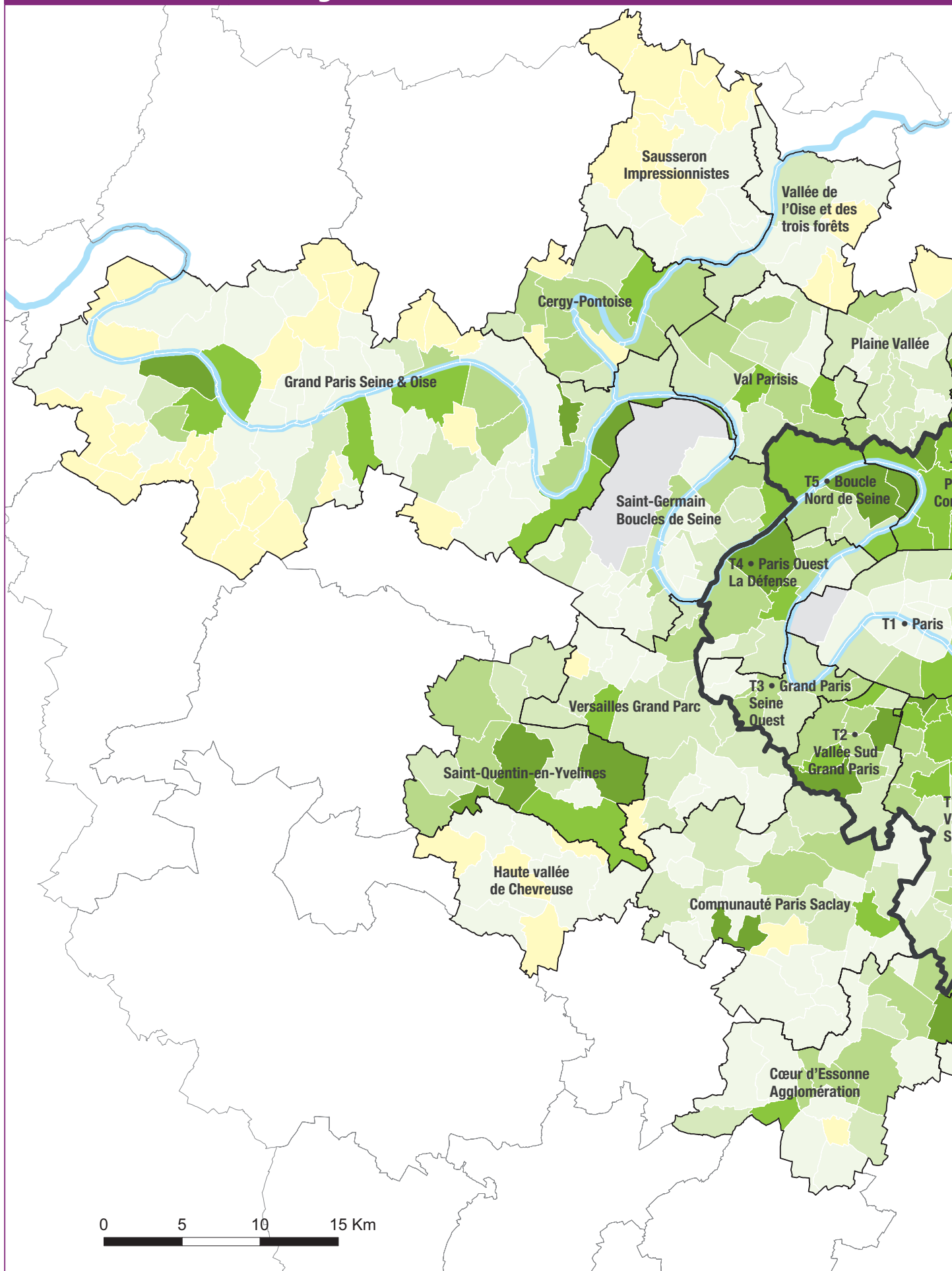
- Moins de 25 %
- Entre 25 % et 75 %
- Entre 50 % et 75 %
- Plus de 75 %

Données inconnues

Périmètre de la MGP

limite des intercommunalités de l'agglomération parisienne

Les territoires 3- le logement



Les logements HLM - 2012

Un parc social prédominant dans les communes du quart nord est de la métropole

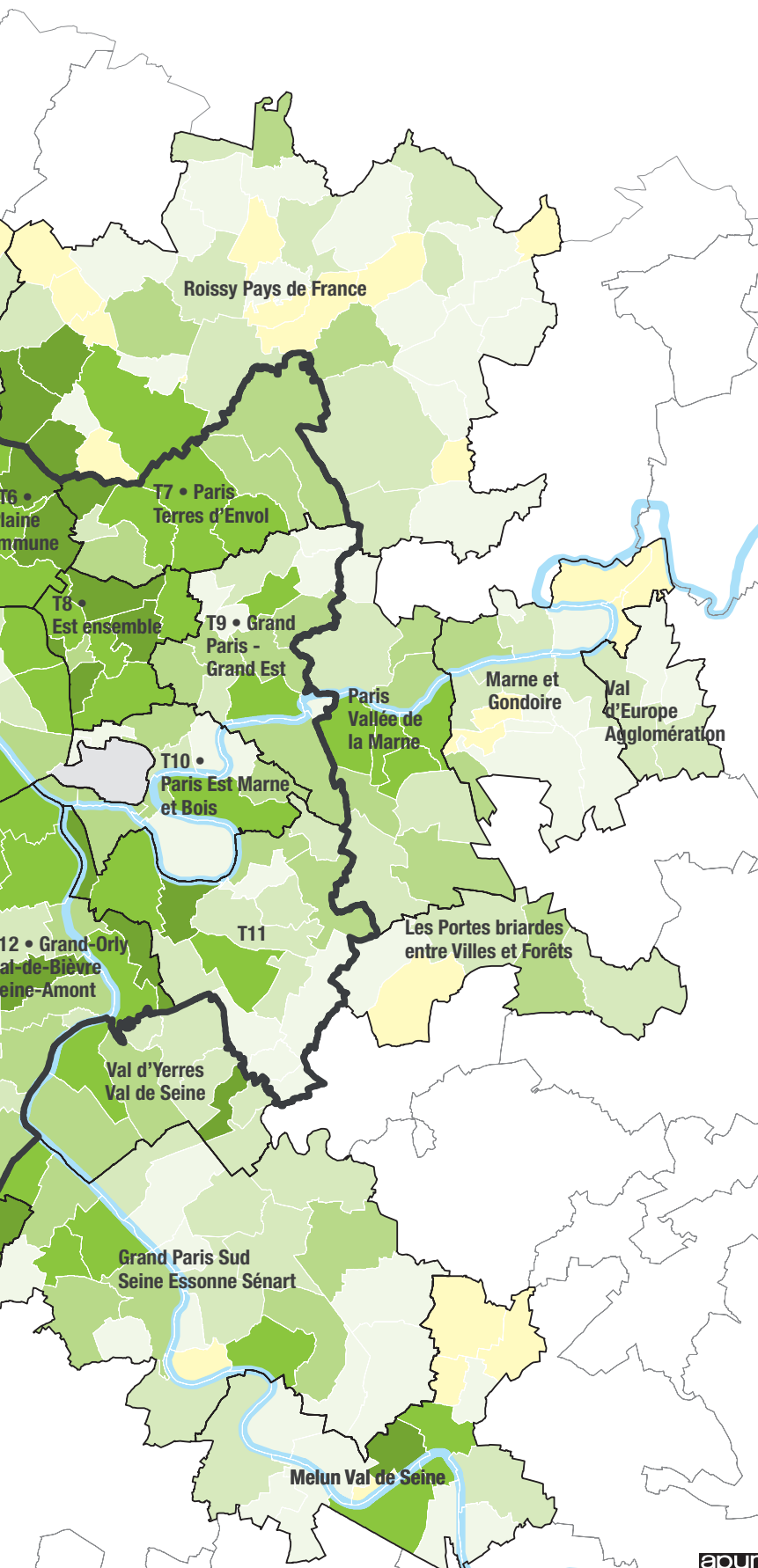
Le parc de logement social* est particulièrement présent dans les territoires de la Métropole du Grand Paris. Au sein de la métropole, certains territoires rassemblent des communes présentant des structures de parc de logement relativement proches. C'est le cas de Plaine commune T6 et d'Est Ensemble T8, deux territoires dans lesquels les communes se distinguent avec des taux de logements sociaux élevés supérieurs (40 % et 38 %) et du territoire T3 Grand Paris Seine Ouest dans lequel le parc de logements sociaux est deux fois moins développé (17 %).

D'autres territoires réunissent des communes très différentes du point de vue de la structure de leur parc de logements (le T10 Marne et Bois, le T9 Grand Paris Grand Est). En moyenne, les territoires de la Métropole ont un parc de logements sociaux qui représente 24 % de l'ensemble du parc de logements.

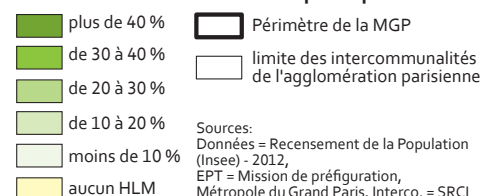
Une grande diversité de situations dans les communes des intercommunalités de grande couronne

Les communes situées en grande couronne possèdent un parc de logements sociaux moins développé, même si les situations sont fortement hétérogènes. Certaines communes de grande couronne présentent des parcs de logements sociaux particulièrement importants : Pontoise (27 %), Sarcelles / Villiers-le-Bel / Garges-lès-Gonesse (28 %), Trappes (28 %), Melun (28 %). En revanche, au sein des intercommunalités peu densément peuplées de la Haute Vallée de Chevreuse, et de Sausseron Impressionnistes, on observe un parc de logements sociaux peu développé (5 % ou moins). Certaines intercommunalités se distinguent avec des structures de parcs de logements très différentes entre les communes qui les composent : Roissy Pays de France (Sarcelles / Mauregard) et Saint Quentin en Yvelines (Trappes / Voisins-le-Bretonneux), Grand Paris Seine et Oise (Les Mureaux / Les-Alluets-le-Roi) avec des pourcentages de logements sociaux qui varient dans un rapport de un à 3. En moyenne, le taux de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération est de 23 %.

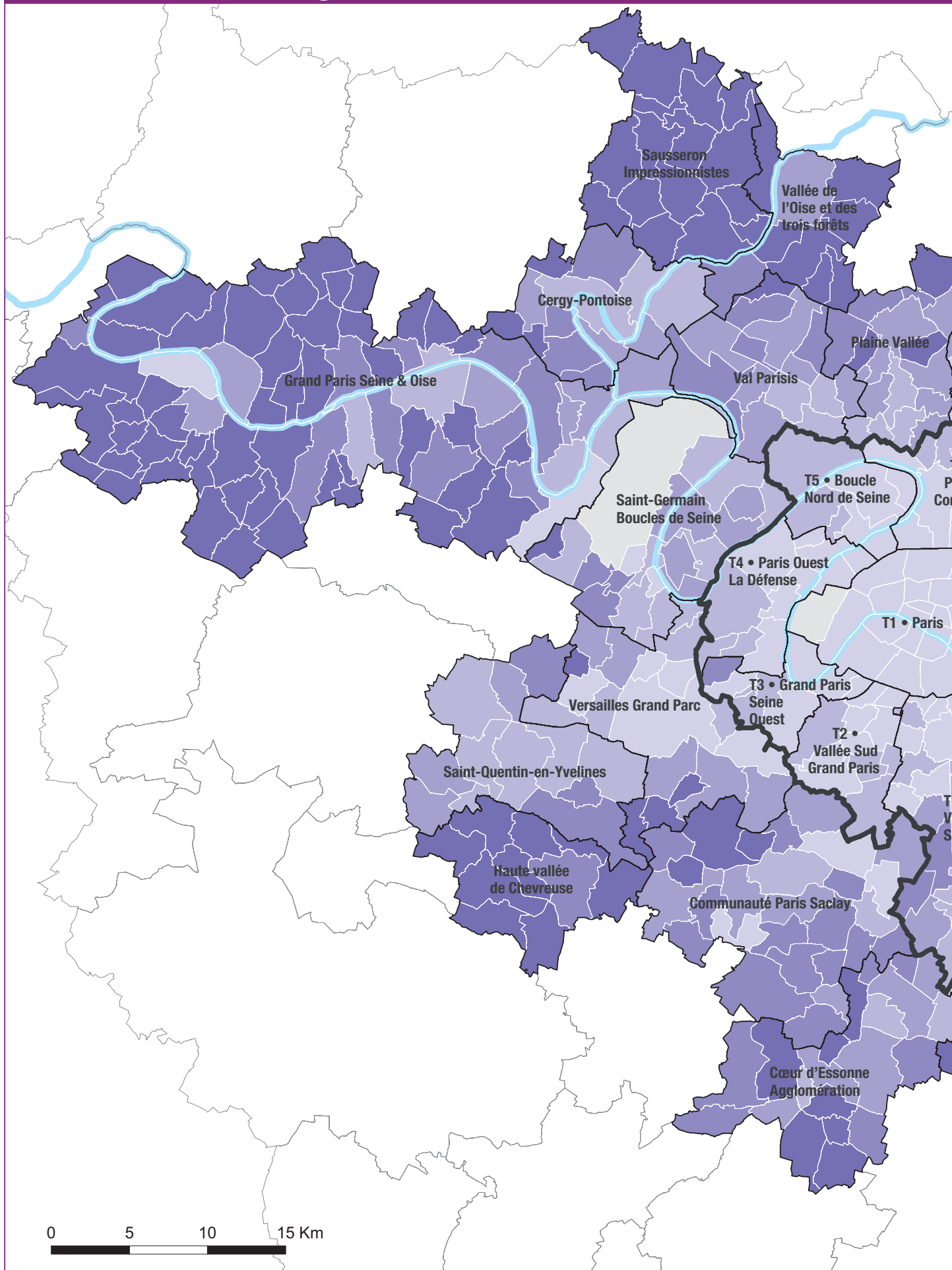
* part des ménages logés dans des logements HLM dans le total des résidences principales d'après le recensement de la population.



Part des résidences principales HLM, dans le total des résidences principales



Les territoires 3- le logement



Les maisons individuelles - 2012

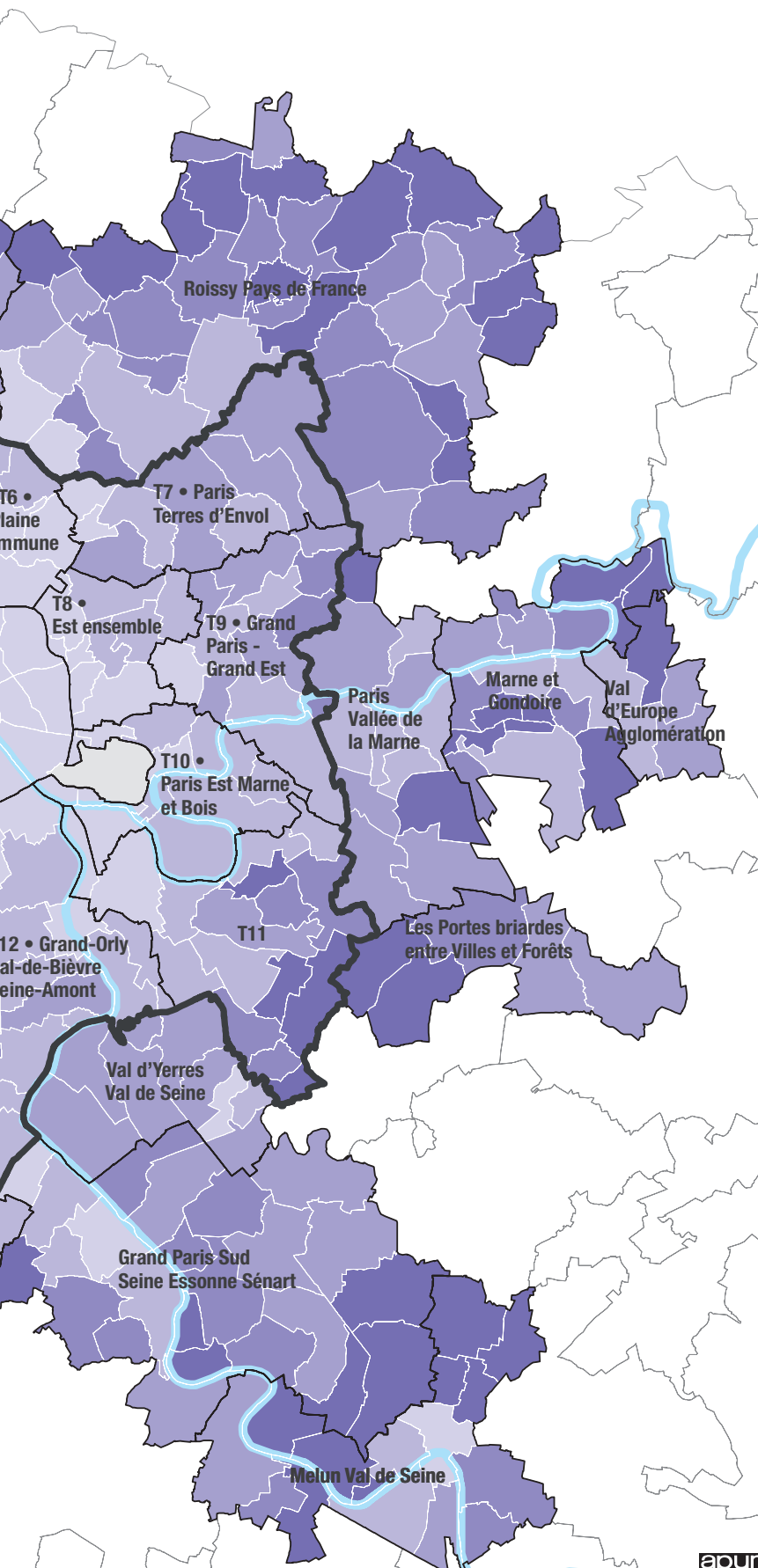
Un logement sur dix est une maison individuelle dans la Métropole du Grand Paris

L'habitat individuel, quasi inexistant à Paris et dans les communes du cœur de la métropole, s'accroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de l'agglomération. Dans leur majorité, les territoires de la Métropole n'accueillent qu'un très faible parc de maisons individuelles. Deux territoires se distinguent, avec un habitat individuel particulièrement présent : le T7 Paris Terre d'Envol (40 %), le T9 Grand Paris Grand Est (36 %), le T11 (30 %). Au sein de ces territoires, ce sont les communes situées aux franges de la métropole qui sont les plus concernées, comme par exemple les petites communes peu densément peuplées du sud est du Val de Marne : Périgny, Santeny, Marolles-en-Brie. À l'échelle de la métropole, 13 % du parc de logements est formé d'habitat individuel, soit un effectif de 444 000 logements. La surface occupée par les différents tissus pavillonnaires est toutefois en proportion sensiblement plus importante.

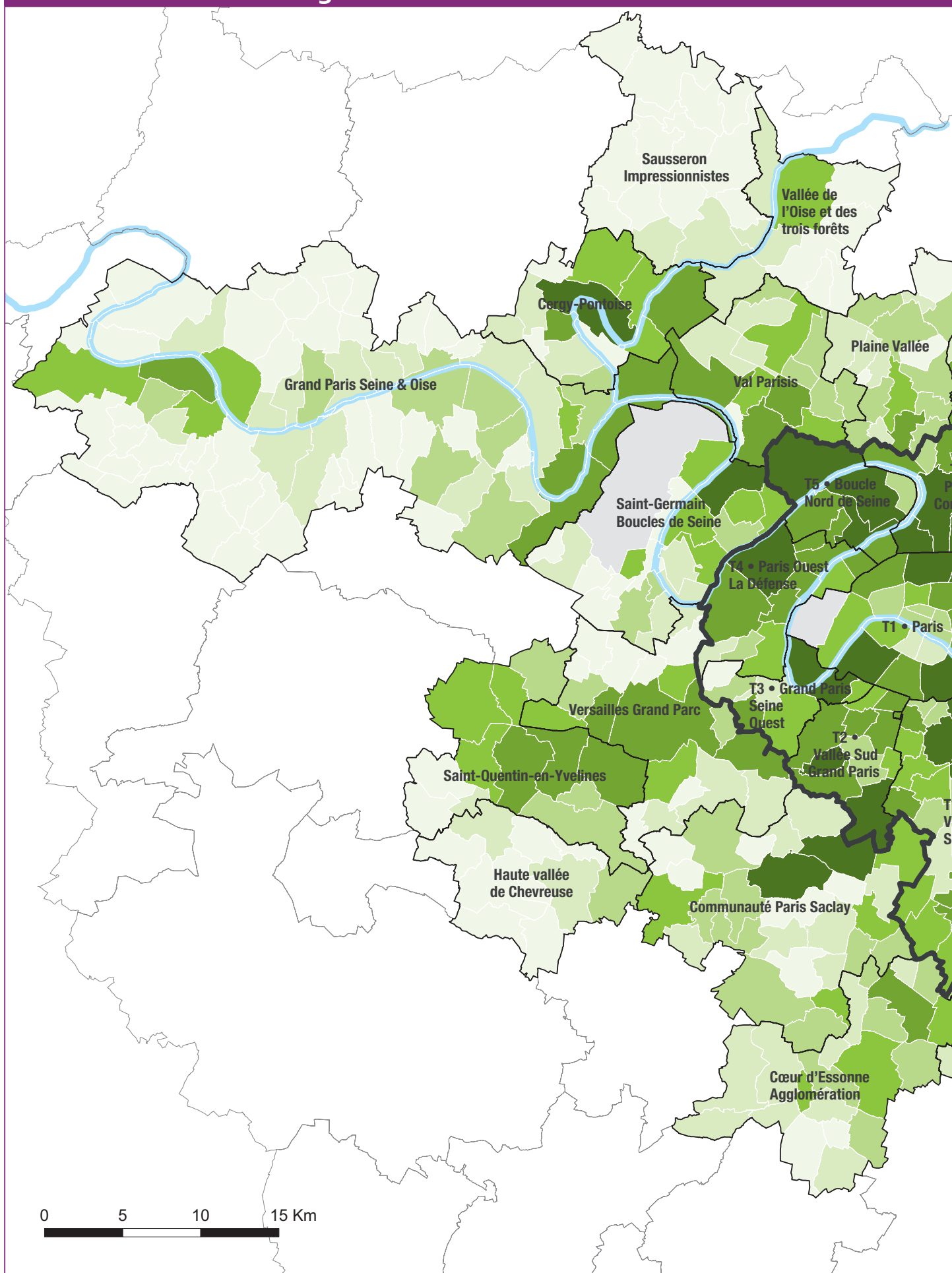
Une forme d'habitat prédominante dans les communes de la grande couronne

Les intercommunalités situées aux limites de l'agglomération réunissent des communes dont le parc de logement est principalement composé de maisons individuelles : Sausseron Impressionnistes (87 %), Haute Vallée de Chevreuse (79 %), Vallée de l'Oise et des trois forêts (70 %). Dans ces communes, la part des ménages qui sont propriétaires du logement qu'ils occupent est également prédominante.

Dans l'ensemble de l'agglomération, 22 % du parc de logements est formé d'habitat individuel, soit un effectif de 1 113 000 logements.



Les territoires 3- le logement



Construction de logements 2004-2013

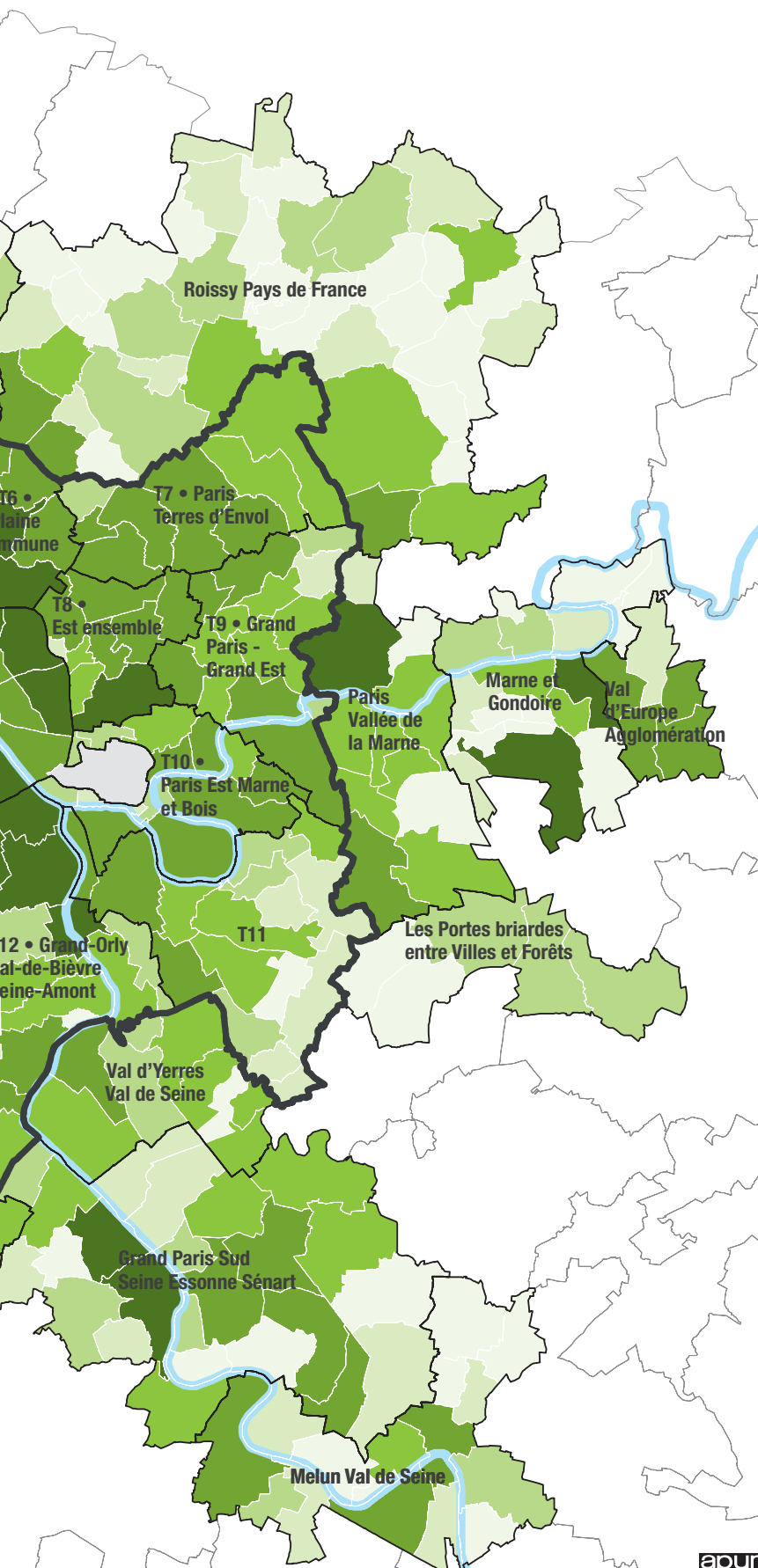
De fortes dynamiques de construction de logements au sein des territoires de la Métropole et de certaines intercommunalités de grande couronne

De fortes dynamiques de construction de logements s'observent au sein des territoires de la Métropole du Grand Paris (on peut citer le T12 Val de Bièvre-Seine Amont-Grand Orly, Paris avec 2930 logements mis en chantier par an sur la période 2004-2013, ou encore Plaine Commune avec 2400 logements par an). Certaines intercommunalités de grande couronne contribuent autant que les territoires de la Métropole du Grand Paris à l'effort de construction : Grand Paris Sud avec 1 900 logements mis en chantier par an, Paris Saclay avec 1 600 logements par an ou encore Seine-Aval 1 750 logements par an.

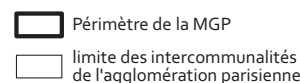
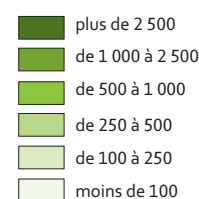
Une forte contribution à l'effort de construction des communes les plus denses

Les données représentées à l'échelle communale mettent en évidence un nombre élevé de logements mis en chantier dans certaines communes du cœur de l'agglomération, dans le T6 (Plaine commune), mais aussi dans certains arrondissements parisiens (18^e, 19^e, 20^e) et dans le territoire T8 (Est Ensemble) à Montreuil (plus de 2500 logements commencés entre 2004 et 2013). Les communes les plus dynamiques sont aussi les plus denses ce qui traduit un double mouvement de grands projets d'aménagement et de renouvellement de la ville sur elle-même.

Certaines communes de grande couronne, dont plusieurs appartiennent aux villes nouvelles, sont également marquées par la politique de maires bâtisseurs : Évry (2655 logements construits), Corbeil-Essonnes (Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart), Massy (Communauté Paris Saclay), Chelles (Paris Vallée de la Marne). En Seine aval, la construction de logements se concentre dans les communes situées le long du fleuve.



Nombre de logements dont la construction a commencé entre 2004 et 2013



Sources :
 Données = MEEDDP/CGDD/SOeS, Sit@del2 - 2004-2013
 EPT = Mission de préfiguration, Métropole du Grand Paris, Interco. = SRCI



55, rue de Lyon 75012 Paris
www.parismetropole.fr

Regroupements intercommunaux de l'agglomération parisienne au 1^{er} janvier 2016 TOME 2 - Les dynamiques communales

Il y a quelques mois, Paris Métropole publiait un recueil cartographique sur les nouvelles dynamiques intercommunales au 1^{er} janvier 2016. Ce document, issu des travaux du groupe de travail « Articulations territoriales » du syndicat, et envoyé à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités de l'agglomération parisienne, a reçu de nombreux échos positifs. Le but recherché a été atteint : les élus ont pu, à travers cette publication, situer les spécificités de leur territoire dans le nouveau paysage institutionnel. La Métropole, ses EPT, et la rationalisation de la carte intercommunale en grande couronne créent en effet de nouveaux découpages des territoires, qui doivent désormais reconstruire leur visage et leur identité.

Dans cette perspective, des élus travaillant à la définition de leurs nouveaux projets de territoires ont sollicité Paris Métropole pour aller plus loin : ils ont souhaité que la réflexion sur les dynamiques territoriales soit détaillée au niveau communal, véritable moteur de chaque intercommunalité. Cette seconde publication vise à répondre à cette attente.

Pour cette deuxième publication, Paris Métropole a de nouveau fait appel à l'Apur et à l'IAU-IdF. Ces deux structures accompagnent le syndicat dans ses travaux, à travers leurs expertises territoriales précieuses.